

RL

B-1



Plusieurs améliorations, dont un système d'éclairage, seront apportées à ce parc qui s'étend des deux côtés de la Chaudière.

Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

A Charny

Le parc des chutes de la Chaudière sera éclairé

par Gilles PEPIN

CHARNY — Le ministre des Transports du Québec, M. Michel Clair, vient d'octroyer un contrat au montant de \$38,951 à l'entrepreneur Pierre Brassard, pour l'installation d'un système d'éclairage au parc des chutes de la Chaudière, à Charny.

Le gouvernement du Québec, de rappeler, hier, le député de Lévis, M. Jean Garon, a déjà investi plus de \$600,000, ces trois dernières années, pour l'a-

ménagement de ce parc à vocation régionale.

Le montant alloué pour l'éclairage est pris à même un budget de \$300,000, établi principalement par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, pour poursuivre le programme d'aménagement en 1983-1984. Ce même ministère prévoit une somme aussi importante pour continuer les travaux dans le parc, pendant l'exercice 1984-1985.

Ce parc s'étend graduellement des deux côtés de la rivière Chaudière, soit dans les localités de Charny, Saint-Rédempteur et Bernières.

Des belvédères, une salle d'accueil, un terrain de stationnement, du gazonnement et des sentiers pédestres ont notamment été aménagés à Charny. Il est prévu qu'au printemps prochain, un escalier y sera ajouté pour permettre de descendre jusqu'au niveau de la rivière.

A Bernières, un belvédère a

été construit, l'automne dernier. Une étude de faisabilité doit bientôt déterminer s'il sera possible de construire une passerelle pouvant relier les deux rives.

Le député Jean Garon a assuré, l'automne dernier, que les élus municipaux du territoire allaient être consultés pour l'élaboration d'un plan d'aménagement à plus long terme ainsi que pour définir une vocation spécifique à ce parc donnant directement accès à l'autoroute 73.

Schefferville

L'inquiétude grandit chez les Blancs

(PC) — La population blanche de Schefferville s'inquiète de plus en plus de son avenir dans cette municipalité nordique où la qualité de la vie se détériore de jour en jour.

Lors d'une conférence de presse, hier, à Québec, un groupe de Scheffervillois a sommé le gouvernement d'envisager des solutions concrètes dans les plus brefs délais dans ce dossier.

Le président du Comité de reclassement des citoyens de Schefferville, M. Angelo Forte, en a profité pour rendre publique une étude menée sur place et démontrant la détérioration des conditions de vie des quelque 250 citoyens de race blanche qui résident encore dans cette municipalité sise à 500 km au nord de Sept-Îles.

La ville qui était jadis prospère et comptait jusqu'à 5,000 habitants, connaît des problèmes depuis que le seul employeur, la compagnie minière Iron Ore, a annoncé la fin de l'extraction du fer dans son gisement, le 2 novembre 1982.

Depuis, la population blanche a massivement déserté les lieux, n'y laissant que 250 personnes qui vivent au milieu d'un millier d'Amérindiens partagés en deux groupes à peu près égaux, les Naskapis et les Montagnais.

Qualité de vie

La recherche sur la qualité de la vie a été menée depuis deux mois par une conseillère au CLSC de Fermont, Mme Pauline Gauthier.

Au moins 50 pour 100 des Blancs demeurés à Schefferville estiment que la vie est devenue presque impossible si les conditions actuelles d'existence sont maintenues dans cette ville.

On déplore la grande difficulté de s'y trouver un emploi, le coût "inacceptable" de la vie, des problèmes importants d'approvisionnement et des difficultés à trouver des denrées et des aliments frais, des services de santé insatisfaisants.

Les communications avec l'extérieur, par liaison aérienne cinq

fois par semaine ou par train (un voyage de 12 heures vers Sept-Îles disponible une fois par semaine) sont insuffisantes et les écoles ne répondent plus aux besoins des enfants âgés de 12 ans et plus.

Le plus haut taux d'insatisfaction a été relevé à l'endroit de la sécurité publique et du service policier.

Le document signale que 72 pour 100 des citoyens interrogés jugent que les relations entre les Blancs et les autochtones sont "tendues" et 49 pour 100 sont "très inquiets" face à la possibilité d'être agressés sur la rue ou dans un lieu public.

"Il semble qu'un certain nombre d'individus fasse régner un climat de terreur", précise le rapport.

On signale que 87 pour 100 des Blancs ne se sentent "pas du tout en sécurité" dans les deux seuls établissements sociaux de la ville, une brasserie et une discothèque. Ils évitent de les fréquenter. "Précisons que si le problème racial contribue à rendre ces endroits insécuritaires, la violence de certains Blancs n'est pas étrangère à cette situation", peut-on lire dans le rapport.

Solutions

Le document conclut que le gouvernement doit envisager "une mesure urgente: assurer la dispense de services considérés comme de base pour le maintien de la santé physique et mentale".

Il faudra également songer à offrir certains services comme par exemple l'embauche d'un organisateur communautaire pour mettre en place des loisirs.

L'aréna, la patinoire et le club de curling sont depuis longtemps fermés.

Un comité gouvernemental de fonctionnaires, présidé par M. Claude Côté, de l'Office de planification et de développement du Québec — OPDQ —, analyse actuellement la situation mais son rapport ne sera pas prêt avant la fin d'avril.

"A cette date, il sera trop tard", a commenté un citoyen de Schefferville.

Ministère de la Forêt exigé par des producteurs de bois

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce réclame de nouveau un ministère québécois de la Forêt autonome et séparé du super-ministère de l'Énergie et des Ressources (MER), dont le titulaire est M. Yves Duhaime.

Ce qu'on reproche au MER, c'est qu'à maintes reprises depuis deux ans, les producteurs de bois ont réclamé du ministre Duhaime une intervention énergique afin que la priorité dans la mise en marché soit accordée aux boisés privés des régions les plus affectées par la tordeuse et les résultats se font toujours attendre.

Selon M. Marcel Giguère, secrétaire du syndicat, les délais répétés se sont soldés chez les propriétaires de boisés de la Beauce surtout, par des pertes considérables de bois et de revenus; et la situation continue sans cesse d'empirer.

D'ailleurs, à maintes reprises au cours des années récentes, des critiques sévères ont été formulées par divers organismes du secteur forestier, qui remettaient en question l'intégration de la forêt au super-ministère de l'Énergie et des Ressources.

De plus, en cette période économique difficile où l'épidémie de tordeuse des bourgeons rendait encore plus mal en point la forêt privée, les groupes de producteurs ont dénoncé le manque d'intérêt et le peu d'attention que le ministre Yves Duhaime portait à la forêt privée, et plus particulièrement aux petits propriétaires, par rapport aux autres grands secteurs de son ministère, comme l'énergie, les mines et les ressources, a indiqué M. Giguère.

Dans un communiqué, le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce fait mention que lors du dernier sommet économique de la région de la

capitale, malgré les nombreuses rencontres et toute la concertation qu'avaient réussi à créer les différents partenaires en forêt avant la tenue du sommet, l'attention du ministre Duhaime s'était une fois de plus tournée vers les grandes entreprises papetières et de sciage ainsi que vers la forêt publique.

Cette indifférence à l'endroit des propriétaires privés avait déçu les organismes de producteurs, et à la base, chez les propriétaires de boisés, on regrette l'époque où un ministre était attiré spécifiquement à la forêt, fait mention le communiqué du syndicat.

Ce qu'on perçoit aujourd'hui, c'est que ce secteur de l'économie qu'est la forêt a été noyé à travers un ministère trop vaste, dirigé par un ministre trop préoccupé par d'autres dossiers qui impliquent les grandes industries, a conclu Marcel Giguère.

Lévis sera bien fleurie, à l'été

LEVIS — Lévis, la ville-soeur de Québec, doit être particulièrement bien fleurie à l'été de 1984.

Il invite ses concitoyens à collaborer. Tout Lévisien intéressé peut donner son nom à la se-

crétaire, Mme Maryse Lamontagne, dont le numéro de téléphone est celui de l'hôtel de ville: 833-3261.

Les membres du comité d'embellissement peuvent aussi être joints à cette fin. Il s'agit de Mmes

Claire Fortin, Louise Rouleau, Corinne-B. Maranda, MM. Michel Gourde et Raymond Plante.

Telle est l'ambition du Comité consultatif d'embellissement de la ville de Lévis, qui invite les citoyens et les citoyennes à participer à la formation de sous-comités de secteur, à l'occasion des préparatifs des fêtes 1984-1984 de Québec, des fêtes dont il est prévu un impact important sur la rive Rive-Sud.

Le comité a principalement pour tâche de proposer aux autorités municipales un projet d'embellissement des lieux publics et d'organiser le prochain concours "Fleurissons notre ville".

Le président, M. Raymond Plante, a remis un communiqué au SOLEIL, par lequel

J'ai trouvé l'appartement de mes rêves parce que...
Moi, je lis le soleil tous les jours!

abonnement: 647.3333

Faites connaissance avec l'avenir MD

ComputerLand
arrive à Ste-Foy lundi!

Enfin, des petits ordinateurs faciles à utiliser. Des ordinateurs qui peuvent changer votre façon de vivre, de travailler et d'apprendre. Votre magasin ComputerLand vous offre la plus vaste sélection concentrée au même endroit, incluant des marques de prestige telles que IBM, Digital, Hyperion, Compaq et plusieurs autres.

Notre personnel qualifié vous donnera une démonstration et vous aidera à choisir un système adapté à vos besoins - affaires, planification financière, éducation, usage domestique ou scientifique.

Nous avons aussi tout le logiciel, le support et les facilités de service pour vous permettre de tirer le maximum de votre ordinateur personnel. Nous aimerions vous aider à découvrir un monde nouveau qui élargira vos horizons. Le monde des ordinateurs personnels de ComputerLand.

2600, BOUL. LAURIER, STE-FOY — 659-6540
888, rue St-Jean, Québec — 524-5265

ComputerLand
magasins d'ordinateurs

Heures d'ouverture: lundi au vend., 9h30 à 17h30 - sam., 9h30 à 17h00.

Plus de 600 magasins à travers le monde

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

Animation du livre

Un stage sur l'animation du livre auprès des enfants de 7 à 12 ans aura lieu de 9h à 16h30, au centre récréatif Couillard. Pour détails, joindre François Pichette à 529-4730.

Causeries

Le centre Eckankar de Québec présentera trois causeries au 833 avenue Marguerite-Bourgeois, à 20h: dimanche "Vaincre la peur", lundi "Découvrez les secrets les mieux gardés" et mardi "La créativité, un art de vivre". Les entrées seront libres.

Le professeur d'histoire Yves Tessier traitera le sujet "La rivalité Québec-Montréal" lundi à 20h, à l'amphithéâtre du complexe "G", 1035 rue de la Chevrotière. L'entrée sera gratuite. Pour renseignements: 694-9740.

Mme Silvia Weiser commentera quelques fêtes au Mexique en espagnol lundi à 20h30, au pavillon de Koninck à l'université Laval. En cas de conflit, la soirée sera annulée. Pour détails, joindre Jeannine Plante à 661-0478 ou 683-1961.

Mme Lise Blanchette parlera de la multiplication de la violette africaine lundi à 19h45, à la salle 3108 du pavillon Comtois à l'université Laval. Le lendemain il y aura étude sur les méthodes de germination au même endroit et à la même heure. En cas de conflit à l'université, les activités auront lieu au collège St. Lawrence, 790 rue Nérée-Tremblay à Sainte-Foy.

Cessation de fumer

Une méthode pour cesser de fumer sera exposée à des émissions de télévision sur le réseau TVA les 15, 22 et 29 janvier à 21h30, sous le thème: "Moi aussi, j'écrose".

Collectes de sang

La collecte de sang du Bonhomme Carnaval aura lieu mardi de 10h à 21h, au centre permanent de la Croix-Rouge. L'objectif est de 250 donneurs. Pour détails, joindre Louise Furaux à 523-7523.

Une collecte de sang sera tenue à la salle de repos du pavillon Lemieux à l'hôpital Saint-Sacrement, lundi de 9h30 à 11h30 et de 13h à 16h. Plus de 125 personnes y sont attendues. Pour renseignements, joindre le docteur Agathe Beaudry à 688-3810.

Dégustation

Une dégustation de liqueurs fines aura lieu au chalet du parc Notre-Dame-de-Foy, rue Jacques-Berthiaume, samedi à 20h. Pour détails: 658-7489.

Détente profonde

Le centre de yoga et d'épanouissement Le Lotus tiendra une session de dix semaines, à partir du 16 janvier, sur le thème: "Pour retrouver son énergie et développer une détente profonde". Des rencontres gratuites auront lieu sur certaines activités. Pour renseignements: 688-9110. Le local est situé au 805-A côte Franklin à Québec.

Garderie

Le centre de ressources "petite enfance" de Mademoiselle Merveille (0 à 6 ans) tiendra un atelier sur l'organisation des fêtes d'enfants mardi à 19h30, au 2115 rue Boivin à Sainte-Foy. L'entrée sera libre. Pour détails: 681-0641 ou 527-2313.

Inscriptions

L'Association des employés civils donnera des cours de relaxation à partir du 24 janvier. L'inscription se fait au 650 avenue Laurier à Québec, entre 9h et 21h. Pour détails: 529-0216.

Des cours de tissage basse-licse de niveau I sont donnés à la Maison Routhier, 3325 rue Rochambeau à Sainte-Foy, les lundis de 19h à 22h30. Pour détails et inscriptions: 657-4232 ou 657-4296.

Au centre communautaire et familial du YMCA, 835 rue Saint-Cyrille ouest, la session des activités d'hiver commencera lundi. Il est possible de s'inscrire maintenant de 9h à 22h en semaine et de 9h à 19h en fin de semaine. Pour détails: 527-2518.

La Société artistique de Charlesbourg prendra des inscriptions pour des cours en aquarelle, céramique, dessin, peinture et poterie lundi de 19h30 à 21h30, à la Maison Pierre-Lefebvre.

Les inscriptions à 16 ateliers du Centre expérimental d'art et de culture auront lieu du 16 au 20 janvier au 65 rue Saint-Vallier est. Pour renseignements: 529-0353.

Les inscriptions aux cours de l'Association culturelle du pain de sucre auront lieu ce soir de 19h à 21h et demain de 10h à 12h au 579 avenue Royale à Beauport. Pour détails: 661-1056.

Lancement

Le Centre d'épanouissement chocorporel invite le public au lancement de sa programmation d'hiver qui aura lieu ce soir de 17h à 22h, au 675 rue Marguerite-Bourgeois. Pour renseignements: 687-1165.

Peinture sur soie

Douze cours de peinture sur soie seront donnés au Centre culturel de Sillery les mardis de 19h30 à 22h à partir du 17 janvier. Pour détails: 683-2181.

Réunions

La réunion des Filles d'Isabelle du cercle Hélène-Boulay aura lieu lundi.

L'AFEAS de Courville aura sa réunion mardi à 19h30, au centre de loisirs de Courville (entrée rue Vachon). Le sujet à l'étude sera: "La sexualité chez les femmes". Pour détails: 667-5252.

L'AFEAS de Charlesbourg tiendra sa réunion mensuelle mardi à 20h, à la salle communautaire au 4205 rue des Roses à Orsainville. Pour renseignements, joindre Thérèse Cantin à 623-4774.

Scrabble

Les adeptes du scrabble peuvent s'adonner à ce jeu tous les lundis soirs à 19h, au Pavillon des loisirs, 5249 rue des Sauges à Charlesbourg. Pour détails, joindre Louise Turgeon à 628-8672.

Session de formation

Carrefour Tiers-monde donnera des cours sur le développement et le sous-développement dans les pays du Tiers-monde les mardis de 19h à 22h, du 24 janvier au 10 avril, au local du 454 rue Caron à Québec. Pour détails: 647-5854.



Une oeuvre d'art

Une oeuvre d'art à l'école primaire du Sous-Bois de la Commission scolaire de Beauport. L'oeuvre d'art formée de deux murales se faisant face, se trouve dans la bibliothèque de l'école. Le lieu s'y prêtant parfaitement, l'artiste Mme Lucienne Cornet a choisi de traiter du thème de l'écriture, de la peinture et de la parole. Les deux murales, gravées sur cuivre, comportent des signes, des pictogrammes, l'alphabet qui suggère l'ordre des lettres à combiner. Explorant les plaisirs de la compréhension du langage, l'artiste a introduit son imagerie et joue avec les diverses étapes de l'histoire de l'écriture. L'oeuvre témoigne de la maîtrise en gravure de Mme Cornet.

Gaston Gagnon réélu préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré

par GÉRALD OUELLET

M. Gaston Gagnon vient d'être réélu préfet de comté à la municipalité régionale de comté de la Côte-de-Beaupré (MRC), les plans préliminaires du schéma d'aménagement du territoire sont terminés tandis que cet organisme intermunicipal vient d'emménager au Moulin du Petit-Pré, à Château-Richer.

Le maire de la municipalité de Saint-Joachim, M. Gaston Gagnon, commence ainsi un deuxième mandat comme préfet de comté. Par la même occasion, le maire de la ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, M. Jean Boisvert a été réélu préfet suppléant pour les deux prochaines années.

Les plans préliminaires du schéma d'aménagement du territoire couvert par la MRC

Côte-de-Beaupré sont complétés. Le travail avait été confié à la firme Urbatique Inc. et dirigé par l'urbaniste Gaétan Robert.

M. Gagnon a précisé au SOLEIL, que la version finale du schéma sera commencée prochainement pour permettre de terminer le projet pour 1986 afin de se conformer à la loi 125. On sait cependant que certains articles du règlement de contrôle intérimaire d'urbanisme viennent d'être désavoués par le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard.

Enfin, la MRC Côte-de-Beaupré vient de prendre possession de ses nouveaux locaux au premier étage du Moulin du Petit-Pré qui a été restauré par le ministère des Affaires culturelles en 1983. D'ailleurs, le rez-de-chaussée est occupé par le bureau d'enregistrement du comté tandis que le deuxième étage est réservé pour le centre d'interprétation du patrimoine de la Côte-de-Beaupré et dirigé par une association sans but lucratif sous la surveillance du ministère des Affaires culturelles.

Une automobile à l'école

Le directeur de la région de Québec de GM, M. Pierre Morin, a remis, hier, les clés d'une Pontiac 2000, modèle 1983, au directeur général de la régionale scolaire Chauveau, M. Charles-Henri Paquin.

La voiture va servir aux élèves des se-

St-David: le 10e carnaval Camarade lancé demain

par Gilles PEPIN

SAINT-DAVID — La population de Saint-David-de-l'Auberivière, près de Lévis, assistera demain soir à l'inauguration de son dixième carnaval Camarade, devant se terminer le 5 février.

Le président Jacques Samson a dévoilé un programme tout à fait spécial pour cette manifestation hivernale qui, avec la participation d'une soixantaine de travailleurs bénévoles, poursuit toujours son objectif qui est de contribuer financièrement à l'organisation des loisirs dans la localité.

Les gens de Lévis se mêlent volontiers à ces festivités organisées en grande partie pour les familles. Demain soir, le premier rassemblement se fera justement à la salle de l'école Champagnat, à Lévis. Il s'agira d'une soirée sociale (rétro) avec orchestre, où cinq prix seront attribués pour les plus beaux costumes. Il y aura aussi le tirage d'un billet pour un voyage en Floride.

Dimanche, ce sera le déjeuner familial, de 8h à 13h, à l'école Auberivière, une activité qui a toujours beaucoup de vogue et qui ne coûte que \$2 par adulte.

L'autre fin de semaine sera particulièrement marquée, le 21 janvier, par un cocktail gastronomique suivi d'une soirée de style Las Vegas, dans la grande salle de l'Assurance-Vie Desjardins. Le bal de la reine est prévu pour le 27 janvier, à l'école Auberivière.

Garderie rajeunie

Le Jardin chez Francine, un centre de jour établi depuis 10 ans à Charlesbourg et administré par une corporation sans but lucratif, a révisé la gamme de ses services, pour ajouter de nouvelles techniques autant dans le domaine éducatif que psychomotrice et même dans celui des arts. La garderie, dirigée par Mme Francine Corbin, a restauré et rajeuni ses locaux, ajoutant certaines pièces d'équipement pour adopter les nouvelles méthodes en rythmique, motricité et détente.

condaires IV et V comme matériel didactique.

Le geste a été posé devant une centaine d'élèves de l'option de l'équipement motorisé, qui ont également assisté à la projection de deux films dont un sur l'assemblage robotique et l'autre sur la compagnie GM-Canada.

Centenaire souligné à Loretteville

Mme Alfred Genest célèbre son centenaire, aujourd'hui même, à Loretteville.

L'événement doit être signalé de façon spéciale aux Appartements La Falaïse où elle a élu domicile, il y a dix ans, avec sa fille, Mme Simone Genest. Elles sont toutes deux au nombre des pionniers et des pionnières de ce complexe destiné aux personnes de l'âge d'or.

Parfaitement lucide et en pleine forme physique, Mme Genest a toujours habité Loretteville. Elle a, en effet, passé la majeure partie de sa vie au 406 de la rue Racine, où son époux, décédé il y a 22 ans, dirigeait un atelier de menuiserie.

Les paroissiens de Saint-Ambroise lui rendront hommage, samedi après-midi, à 14h30, alors qu'une messe d'action de grâce, avec homélie de circonstance, sera célébrée par le curé Jean-Claude Matte.

demain samedi

Voyez les cahiers publicitaires de

- DIST. CON-SOMMATEURS
- MÉTRO
- COLUMBIA
- SEARS

INSÉRÉS DANS CE JOURNAL

Festival des loisirs Christ-Roy

LEVIS — Le festival annuel de l'Oeuvre des loisirs de Christ-Roy, à Lévis, sera inauguré demain soir, le 14 janvier, et il sera poursuivi pendant trois fins de semaine d'affilée.

L'arrivée du Bonhomme aura lieu à 14h30, demain, sur la Place du festival, à côté de l'église de Christ-Roy. Une soirée sociale débutera à 20h30, au centre communautaire, où il y aura danse avec orchestre et couronnement de la reine.

Le Bonhomme y sera encore dimanche après-midi, pour amuser les enfants et les adultes sur la patinoire de la paroisse de Christ-Roy.

avis public

Gouvernement du Québec

Projet de règlement
Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., chap. D-2)

Entretien d'édifices publics
— Québec
— Modifications

Le ministre du Travail, monsieur Raymond Fréchette, donne avis par les présentes, conformément à la Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., chap. D-2), que les parties contractantes à la convention collective de travail rendue obligatoire par le Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec (R.R.Q., 1981, chap. D-2, r. 40) lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du gouvernement les modifications suivantes à ce décret:

1. Remplacer l'article 5.01 par le suivant:
"5.01 Le salarié reçoit au moins le taux horaire suivant:

	À compter de l'entrée en vigueur	À compter du 1er août 1984	À compter du 1er février 1985
1 ^{er} travaux de catégorie A	7,75 \$	8,15 \$	8,55 \$
2 ^{es} travaux de catégorie B	7,35 \$	7,75 \$	8,15 \$
3 ^{es} travaux de catégorie C	8,25 \$	8,65 \$	9,05 \$

2. Remplacer les articles 6.02 et 6.03 par les suivants:
"6.02 Le salaire a droit annuel à 11 jours fériés, chômés et payés, choisis parmi les suivants: le jour de l'An, le 31 décembre ou le 2 janvier, le Vendredi saint ou le lundi de Pâ-

ques, la fête de Dofard ou de la Reine, le 1er juillet, l'Action de Grâce, Noël, le 24 ou le 26 décembre et un autre jour férié, choisi par l'employeur, entre le 22 décembre et le 5 janvier. Est également jour férié, chômé et payé toute fête décrétée par le gouvernement fédéral, provincial ou municipal.

6.03 Un congé annuel est accordé, à compter du 1er août 1984, aux salariés qui ont au moins un an de service continu, ce congé est pris à compter du 1er août 1984, à une date convenue entre l'employeur et le salarié.

3. Remplacer l'article 7.04 par le suivant:
"7.04 Le salarié qui, au 1er mai, justifie de 10 ans de service continu, reçoit un congé annuel dont la durée est de 4 semaines de calendrier. L'indemnité attachée à ce congé est égale à 8% des gains du salarié durant la période de référence."

4. Remplacer l'article 13.01 par le suivant:
"13.01 Le décret demeure en vigueur jusqu'au 30 novembre 1986. Par la suite, il se renouvelle automatiquement d'année en année, à moins que l'une des parties contractantes ne s'y oppose et en avis par écrit le ministre du Travail et toute autre partie contractante au cours du mois d'octobre 1986 ou de toute autre année subséquente.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un décret peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans modification. Le décret ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis à la Gazette officielle du Québec, le ministre du Travail recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

— Le sous-ministre,
YVAN BLAIN

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Bureau du Contrôleur des Assurances

APPEL D'OFFRES — ASSURANCE NO: 276-84
RISQUES: Assurance flottante sur l'aménagement de bureau, responsabilité civile — form. gén. et formule 3-D

LIMITÉ DE LA GARANTIE: A) Multirisques 150 000 \$
B) Responsabilité civile 1 000 000 \$
C) Formule 3-D divers montants

ORGANISME: Office Franco-Québécois pour la jeunesse

APPEL D'OFFRES — ASSURANCE NO: 277-84
RISQUES: Assurance flottante sur l'aménagement de bureau, responsabilité civile — formule générale

LIMITÉ DE LA GARANTIE: A) Multirisques 150 000 \$
B) Responsabilité civile 1 000 000 \$

ORGANISME: Institut Québécois du Cinéma

APPEL D'OFFRES — ASSURANCE NO: 278-84
RISQUES: Assurance flottante sur l'aménagement de bureau, responsabilité civile — formule générale

LIMITÉ DE LA GARANTIE: A) Multirisques 150 000 \$
B) Responsabilité civile 1 000 000 \$

ORGANISME: Institut Québécois de Recherche sur la Culture

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance ayant leur bureau d'affaires dans la province de Québec et détenant un permis en vigueur pour assurances générales. Une remise de 10 \$ (chèque ou mandat-poste) à l'ordre du Ministère des Finances est requise pour obtenir un ensemble de documents de soumissions. Si le courtier désire soumissionner pour les trois appels d'offres, il doit transmettre un montant de 30 \$. Ce montant n'est pas remboursable.

Garantie requise: (chèque visé) avec chaque soumission: 100 \$. Si le courtier soumissionne pour les trois appels d'offres, il doit inclure un chèque de 100 \$ avec chaque appel d'offres, c'est-à-dire un montant total de 300 \$. Il est bien important qu'un chèque de 100 \$ soit inclus avec chaque soumission individuelle dans son enveloppe respective.

Clôture des soumissions: Mercredi 15h, le 9 février 1984. L'heure officielle est celle qui apparaît sur l'horodateur installé dans la salle de réception des soumissions.

Les documents nécessaires pour ces soumissions pourront être obtenus du Bureau du Contrôleur des Assurances, ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Service général des achats, Édifice Place de la Capitale, 150, boul. St-Cyrille Est, Québec, G1R 5K4, au 8e étage en personne et au 8e étage par la poste.

Les documents seront disponibles à compter du 17 janvier 1984.

Le Contrôleur des Assurances
Pierre Blais

Ministère des Communications

Projet numéro 40101
Bibliographie du Québec
Série de 12 volumes en 12 mois

Photocomposition par informatique
Nombre de pages: environ 2 200 pages, pour les 12 numéros.

Les documents nécessaires à cet appel d'offres sont disponibles au:

Ministère des Communications
Service des publications
1283, boul. Charest Ouest
Québec (Québec), G1N 2C9
Tél.: (418) 643-1328

Seules seront considérées les soumissions accompagnées du devis officiel et d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances, au montant de 500 \$.

Sont admises à soumissionner les firmes de composition qui ont leur principale place d'affaires au Québec.

Fermeture des soumissions: le 23 janvier 1984 à 16h00.

Le sous-ministre,
Yvon Tremblay

Service des achats du gouvernement

Projet	Description	Livraison
4006	237 m ² de cadre de l'est — 203 mm x 203 mm x 2,44 m et 3,66 m	Lac-au-Saumon
Clôture de la soumission: 27 janvier 1984 à 15 h		
4001	500 000 litres approx. de lubrifiants	Différents endroits
4002	200 000 litres approx. de lubrifiants	Différents endroits
4003	125 000 litres approx. de lubrifiants	Différents endroits
4004	150 000 litres approx. de lubrifiants	Différents endroits
4005	100 000 litres approx. de lubrifiants	Différents endroits
Clôture des soumissions: 31 janvier 1984 à 15 h		
4015	1 bac à câble en aluminium — longueur 12,0 m — largeur 6,0 m	lles-de-Boucherville
Clôture de la soumission: 1er février 1984 à 15 h		
4010	320 000 litres de carburateur -B- 352 000 litres de gazoline aviation 100/130	Différents endroits
4011	200 000 litres de carburateur -B- avec additif antigivre	Dorval (aéroport) et Montréal (Raffinerie)
4012	100 000 litres de gazoline aviation 100/130	Différents endroits
4013	221 000 litres de gazoline aviation 100/130 200 000 litres de carburateur -B- 500 000 litres de gazoline aviation 100/130 3 800 000 litres de carburateur avec additif antigivre et antistatique	Aéroport de Québec
Clôture des soumissions: 2 février 1984 à 15 h		

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:
Service des achats du gouvernement
Bureau des appels d'offres
150, boulevard Saint-Cyrille est, 7e étage, Québec, Qué., G1R 5K4
Tél.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général des achats,
Gaston Guimet



La qualité de vie se détériore de jour en jour, à Schefferville, et un groupe de citoyens demandent au Québec de résoudre le problème au plus tôt.

Schefferville

L'inquiétude grandit chez les Blancs

(PC) — La population blanche de Schefferville s'inquiète de plus en plus de son avenir dans cette municipalité nordique où la qualité de la vie se détériore de jour en jour.

Lors d'une conférence de presse, hier, à Québec, un groupe de Scheffervillois a sommé le gouvernement d'envisager des solutions concrètes dans les plus brefs délais dans ce dossier.

Le président du Comité de reclassement des citoyens de Schefferville, M. Angelo Forte, en a profité pour rendre publique une étude menée sur place et démontrant la détérioration des conditions de vie des quelque 250 citoyens de race blanche qui résident encore dans cette municipalité sise à 500 km au nord de Sept-Îles.

fois par semaine ou par train (un voyage de 12 heures vers Sept-Îles disponible une fois par semaine) sont insuffisantes et les écoles ne répondent plus aux besoins des enfants âgés de 12 ans et plus.

Le plus haut taux d'insatisfaction a été relevé à l'endroit de la sécurité publique et du service policier.

Le document signale que 72 pour 100 des citoyens interrogés jugent que les relations entre les Blancs et les autochtones sont "tendues" et 49 pour 100 sont "très inquiets" face à la possibilité d'être agressés sur la rue ou dans un lieu public.

"Il semble qu'un certain nombre d'individus fasse régner un climat de terreur", précise le rapport.

La ville qui était jadis prospère et comptait jusqu'à 5.000 habitants, connaît des problèmes depuis que le seul employeur, la compagnie minière Iron Ore, a annoncé la fin de l'extraction du fer dans son gisement, le 2 novembre 1982.

Depuis, la population blanche a massivement déserté les lieux, n'y laissant que 250 personnes qui vivent au milieu d'un millier d'Amérindiens partagés en deux groupes à peu près égaux, les Naskapis et les Montagnais.

Qualité de vie

La recherche sur la qualité de la vie a été menée depuis deux mois par une conseillère au CLSC de Fermont, Mme Pauline Gauthier.

Au moins 50 pour 100 des Blancs demeurés à Schefferville estiment que la vie est devenue presque impossible si les conditions actuelles d'existence sont maintenues dans cette ville.

On déplore la grande difficulté de s'y trouver un emploi, le coût "inacceptable" de la vie, des problèmes importants d'approvisionnement et des difficultés à trouver des denrées et des aliments frais, des services de santé insatisfaisants.

Les communications avec l'extérieur, par liaison aérienne cinq

On signale que 87 pour 100 des Blancs ne se sentent "pas du tout en sécurité" dans les deux seuls établissements sociaux de la ville, une brasserie et une discothèque. Ils évitent de les fréquenter. "Précisons que si le problème racial contribue à rendre ces endroits insécuritaires, la violence de certains Blancs n'est pas étrangère à cette situation", peut-on lire dans le rapport.

Solutions

Le document conclut que le gouvernement doit envisager "une mesure urgente: assurer la dispense de services considérés comme de base pour le maintien de la santé physique et mentale".

Il faudra également songer à offrir certains services comme par exemple l'embauche d'un organisateur communautaire pour mettre en place des loisirs.

L'aréna, la patinoire et le club de curling sont depuis longtemps fermés.

Un comité gouvernemental de fonctionnaires, présidé par M. Claude Côté, de l'Office de planification et de développement du Québec — OPDQ —, analyse actuellement la situation mais son rapport ne sera pas prêt avant la fin d'avril.

"A cette date, il sera trop tard", a commenté un citoyen de Schefferville.

A Charny

Le parc des chutes de la Chaudière sera éclairé

par Gilles PEPIN

CHARNY — Le ministre des Transports du Québec, M. Michel Clair, vient d'octroyer un contrat au montant de \$38,951 à l'entrepreneur Pierre Brassard, pour l'installation d'un système d'éclairage au parc des chutes de la Chaudière, à Charny.

Le gouvernement du Québec, de rappeler, hier, le député de Lévis, M. Jean Garon, a déjà investi plus de \$600,000, ces trois dernières années, pour l'a-

ménagement de ce parc à vocation régionale.

Le montant alloué pour l'éclairage est pris à même un budget de \$300,000, établi principalement par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, pour poursuivre le programme d'aménagement en 1983-1984. Ce même ministère prévoit une somme aussi importante pour continuer les travaux dans le parc, pendant l'exercice 1984-1985.

Ce parc s'étend graduellement des deux côtés de la rivière Chaudière, soit dans les localités de Charny, Saint-Rédempteur et Bernières.

Des belvédères, une salle d'accueil, un terrain de stationnement, du gazonnement et des sentiers pédestres ont notamment été aménagés à Charny. Il est prévu qu'au printemps prochain, un escalier y sera ajouté pour permettre de descendre jusqu'au niveau de la rivière.

A Bernières, un belvédère a

été construit, l'automne dernier. Une étude de faisabilité doit bientôt déterminer si sera possible de construire une passerelle pouvant relier les deux rives.

Le député Jean Garon a assuré, l'automne dernier, que les élus municipaux du territoire allaient être consultés pour l'élaboration d'un plan d'aménagement à plus long terme ainsi que pour définir une vocation spécifique à ce parc donnant directement accès à l'autoroute 73.

Ministère de la Forêt exigé par des producteurs de bois

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce réclame de nouveau un ministère québécois de la Forêt autonome et séparé du super-ministère de l'Énergie et des Ressources (MER), dont le titulaire est M. Yves Duhaime.

Ce qu'on reproche au MER, c'est qu'à maintes reprises depuis deux ans, les producteurs de bois ont réclamé du ministre Duhaime une intervention énergique afin que la priorité dans la mise en marché soit accordée aux boisés privés des régions les plus affectées par la tordeuse et les résultats se font toujours attendre.

Selon M. Marcel Giguère, secrétaire du syndicat, les délais répétés se sont soldés chez les propriétaires de boisés de la Beauce surtout, par des pertes considérables de bois et de revenus; et la situation continue sans cesse d'empirer.

D'ailleurs, à maintes reprises au cours des années récentes, des critiques sévères ont été formulées par divers organismes du secteur forestier, qui remettaient en question l'intégration de la forêt au super-ministère de l'Énergie et des Ressources.

De plus, en cette période économique difficile où l'épidémie de tordeuse des bourgeons rendait encore plus mal en point la forêt privée, les groupes de producteurs ont dénoncé le manque d'intérêt et le peu d'attention que le ministre Yves Duhaime portait à la forêt privée, et plus particulièrement aux petits propriétaires, par rapport aux autres grands secteurs de son ministère, comme l'énergie, les mines et les ressources, a indiqué M. Giguère.

Dans un communiqué, le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce fait mention que lors du dernier sommet économique de la région de la

capitale, malgré les nombreuses rencontres et toute la concertation qu'avaient réussi à créer les différents partenaires en forêt avant la tenue du sommet, l'attention du ministre Duhaime s'était une fois de plus tournée vers les grandes entreprises papetières et de sciage ainsi que vers la forêt publique.

Cette indifférence à l'endroit des propriétaires privés avait déçu les organismes de producteurs, et à la base, chez les propriétaires de boisés, on regrette l'époque où un ministre était attiré spécifiquement à la forêt, fait mention le communiqué du syndicat.

Ce qu'on perçoit aujourd'hui, c'est que ce secteur de l'économie qu'est la forêt a été noyé à travers un ministère trop vaste, dirigé par un ministre trop préoccupé par d'autres dossiers qui impliquent les grandes industries, a conclu Marcel Giguère.

Lévis sera bien fleurie, à l'été

LEVIS — Lévis, la ville-soeur de Québec, doit être particulièrement bien fleurie à l'été de 1984.

il invite ses concitoyens à collaborer. Tout Lévisien intéressé peut donner son nom à la se-

crétaire, Mme Maryse Lamontagne, dont le numéro de téléphone est celui de l'hôtel de ville: 833-3261.

Les membres du comité d'embellissement peuvent aussi être joints à cette fin. Il s'agit de Mmes

Claire Fortin, Louise Rouleau, Corinne-B. Maranda, MM. Michel Gourde et Raymond Plante.

Telle est l'ambition du Comité consultatif d'embellissement de la ville de Lévis, qui invite les citoyens et les citoyennes à participer à la formation de sous-comités de secteur, à l'occasion des préparatifs des fêtes 1984-1985 de Québec, des fêtes dont il est prévu un impact important sur la rive Rive-Sud.

Le comité a principalement pour tâche de proposer aux autorités municipales un projet d'embellissement des lieux publics et d'organiser le prochain concours "Fleurissons notre ville".

Le président, M. Raymond Plante, a remis un communiqué au SOLEIL, par lequel



abonnement: 647-3333



Faites connaissance avec l'avenir MD

ComputerLand

arrive à Ste-Foy lundi!

Enfin, des petits ordinateurs faciles à utiliser. Des ordinateurs qui peuvent changer votre façon de vivre, de travailler et d'apprendre. Votre magasin ComputerLand vous offre la plus vaste sélection concentrée au même endroit, incluant des marques de prestige telles que IBM, Digital, Hyperion, Compaq et plusieurs autres.

Notre personnel qualifié vous donnera une démonstration et vous aidera à choisir un système

adapté à vos besoins - affaires, planification financière, éducation, usage domestique ou scientifique. Nous avons aussi tout le logiciel, le support et les facilités de service pour vous permettre de tirer le maximum de votre ordinateur personnel. Nous aimerions vous aider à découvrir un monde nouveau qui élargira vos horizons. Le monde des ordinateurs personnels de ComputerLand.

2600, BOUL. LAURIER,
STE-FOY — 659-6540
888, rue St-Jean, Québec — 524-5265

ComputerLand
magasins d'ordinateurs

Heures d'ouverture: lundi au vend., 9h30 à 17h30 - sam., 9h30 à 17h00.

Plus de 600 magasins à travers le monde

en bref

AMQUI

Un mort — Une collision frontale survenue entre une voiture et une camionnette de livraison vers 12h25 hier sur la route 195 à Amqui dans la Matapédia, a fait une victime. Il s'agit de Mme Jovette Fournier, 24 ans, conductrice de l'automobile, domiciliée sur la route rurale no un à Amqui et morte sur le coup. L'accident est imputable à la chaussée glissante, en raison de la poudrière occasionnelle. Le chauffeur de la camionnette n'a subi aucune blessure.

CHANDLER

Récupération — L'opération de vidange des quelque 450 tonnes d'huile diesel encore à bord du navire péruvien Unisol, qui s'est échoué au large de Chandler en Gaspésie le 7 décembre, a déjà permis de récupérer depuis 10 jours, 33.000 gallons de mazout.

Le chargement a déjà quitté le quai de Chandler en direction de Montréal, tandis que l'équipe de 40 hommes des compagnies Sanivan et Desgagné, mobilisée 24 heures sur 24, se partage le travail de pompage de l'huile. Au début, les travaux, évalués à plus de \$1 million, ont été perturbés par les intempéries. Selon le délégué de la Garde côtière, section urgence maritime, Alain Dufruel, aucun contretemps n'a retardé l'opération qui, si tout va bien, devrait être terminée dans 15 jours.

Les gallons de mazout repris de la mer sont transvidés dans le Fort-Lauzon, spécialement affrété pour la récupération. Pour repérer la marchandise au fond de la cale de l'Unisol, il faut déplacer la cargaison, soit les tonnes de ciment, de lait en poudre et de tuyaux de métal.

SAINTE-MARIE

Subvention de \$129,200 — Le député de Beauce aux Communes, M. Normand Lapointe, a annoncé qu'une subvention de \$129,200 a été accordée à la compagnie Bose Canada Inc., de Sainte-Marie de Beauce, en vue de réaliser des projets d'investissements de \$708,000. Selon M. Lapointe, cette subvention permettra à Bose Canada Inc., qui compte déjà une centaine d'employés, d'augmenter ses effectifs d'une dizaine d'employés, par la mise en place d'une nouvelle ligne de produits, soit la fabrication d'enceintes acoustiques dont la conception sera entièrement canadienne, permettant ainsi à cette entreprise beauceronne d'accroître son degré d'autonomie.

THETFORD-MINES

Négligence criminelle — Le coroner Jacques Ferron a tenu un automobiliste de Black-Lake, Robert Lefebvre, âgé de 31 ans, criminellement responsable de la mort du motocycliste thetfordois, Mario Pomerleau, âgé de 19 ans, survenue le 28 avril 1983 sur la route 112 à Robertsonville. L'enquête a démontré que l'automobiliste circulait sur la voie gauche de la route lorsque son véhicule trappa de plein fouet deux motocyclistes circulant en sens inverse, tuant sur le coup Pomerleau et blessant grièvement Pierre Gagnon. Le coroner a rejeté la prétention de Lefebvre selon laquelle il aurait pu se retrouver dans la voie

gauche après avoir été aveuglé par les phares des motocyclistes. Lefebvre qui revenait de Québec, a admis avoir consommé des boissons alcooliques au cours de la journée mais pas, selon lui, en suffisante quantité pour que ses facultés en fussent affectées. Me Ferron a rendu un verdict de négligence criminelle contre Lefebvre qui devra bientôt comparaître devant la cour des sessions de la paix.

RIMOUSKI

Nouveaux juges — Sur recommandation du ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de Me Raoul Poirier et de Me Marc Gagnon à titre de juges à la Cour provinciale du district judiciaire de Rimouski. Admis au Barreau en 1967, Me Poirier fut successivement directeur général du centre communautaire du Bas-Saint-Laurent / Gaspésie et avocat au bureau d'aide juridique de Rimouski. De 1977 à 1981, il fut administrateur et président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins. De 1979 jusqu'à sa nomination comme juge, il fut également administrateur et vice-président du cégep de Gaspé et de Rimouski. Admis au Barreau en 1967, Me Gagnon exerce sa profession dans la région du Bas-Saint-Laurent en pratique privée. Depuis 15 ans il a oeuvré dans les différents secteurs du droit: droit civil et criminel, droit commercial, municipal, matrimonial et droit social.

ILES DE LA MADELEINE

Nouveaux emplois — Quatre entreprises des îles de la Madeleine réaliseront quatre projets industriels qui entraîneront des investissements de plus d'un million de dollars et la création de 52 emplois. Le député fédéral de Bonaventure — îles-de-la-Madeleine, Rémi Bujold, a annoncé que ces développements bénéficieront d'offres de subventions totalisant \$391.000.

La National Sea Products prévoit investir \$437.000 pour la modernisation de son usine de Havre-Aubert spécialisée dans la congélation et l'entreposage de poissons et crustacés. La compagnie s'est vu offrir une subvention de \$165.000 pour la réalisation de ce projet. Sept nouveaux emplois devraient être créés au cours des prochains mois.

Pêcheries Norpro Ltée implantera à Etang-du-Nord une nouvelle usine de transformation de poissons au coût estimé à \$426.000. L'entreprise s'est vu offrir une subvention de \$158.000 pour la réalisation de ce projet qui devrait permettre la création de 40 nouveaux emplois.

René Arseneault, dans une nouvelle entreprise à être constituée, prévoit investir \$128.000 à Etang-du-Nord. L'implantation d'une usine de fabrication de maisons mobiles et de remises vaudra une subvention de \$45.500 et trois nouveaux emplois dont deux à temps plein et un emploi saisonnier.

Enfin, Regroupement des pêcheurs de l'île du Havre-Aubert, implantera à Aurigny une usine de transformation de bouette, au coût d'environ \$54.000. Le MEIR a offert une subvention de \$22.500 pour la réalisation de ce projet de deux emplois.



Une oeuvre d'art

Une oeuvre d'art à l'école primaire du Sous-Bois de la Commission scolaire de Beauport. L'oeuvre d'art formée de deux murales se faisant face, se trouve dans la bibliothèque de l'école. Le lieu s'y prêtant parfaitement, l'artiste Mme Lucienne Cornet a choisi de traiter du thème de l'écriture, de la peinture et de la parole. Les deux murales, gravées sur cuivre, comportent des signes, des pictogrammes, l'alphabet qui suggère l'ordre des lettres à combiner. Explorant les plaisirs de la compréhension du langage, l'artiste a introduit son imagerie et joue avec les diverses étapes de l'histoire de l'écriture. L'oeuvre témoigne de la maîtrise en gravure de Mme Cornet.

Gaston Gagnon réélu préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré

par GÉRALD OUELLET

M. Gaston Gagnon vient d'être réélu préfet de comté à la municipalité régionale de comté de la Côte-de-Beaupré (MRC), les plans préliminaires du schéma d'aménagement du territoire sont terminés tandis que cet organisme intermunicipal vient d'emménager au Moulin du Petit-Pré, à Château-Richer.

Le maire de la municipalité de Saint-Joachim, M. Gaston Gagnon, commence ainsi un deuxième mandat comme préfet de comté. Par la même occasion, le maire de la ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, M. Jean Boisvert a été réélu préfet suppléant pour les deux prochaines années.

Les plans préliminaires du schéma d'aménagement du territoire couvert par la MRC

Côte-de-Beaupré sont complétés. Le travail avait été confié à la firme Urbatique Inc. et dirigé par l'urbaniste Gaëtan Robert.

M. Gagnon a précisé au SOLEIL que la version finale du schéma sera commencée prochainement pour permettre de terminer le projet pour 1986 afin de se conformer à la loi 125. On sait cependant que certains articles du règlement de contrôle intérimaire d'urbanisme viennent d'être désavoués par le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard.

Enfin, la MRC Côte-de-Beaupré vient de prendre possession de ses nouveaux locaux au premier étage du Moulin du Petit-Pré qui a été restauré par le ministre des Affaires culturelles en 1983. D'ailleurs, le rez-de-chaussée est occupé par le bureau d'enregistrement du comté tandis que le deuxième étage est réservé pour le centre d'interprétation du patrimoine de la Côte-de-Beaupré et dirigé par une association sans but lucratif sous la surveillance du ministère des Affaires culturelles.

Centenaire souligné à Loretteville

Mme Alfred Genest célèbre son centenaire, aujourd'hui même, à Loretteville.

L'événement doit être signalé de façon spéciale aux Appartements La Falaise où elle a élu domicile, il y a dix ans, avec sa fille, Mme Simone Genest. Elles sont toutes deux au nombre des pionniers et des pionnières de ce complexe destiné aux personnes de l'âge d'or.

Parfaitement lucide et en pleine forme physique, Mme Genest a toujours habité Loretteville. Elle a, en effet, passé la majeure partie de sa vie au 406 de la rue Racine, où son époux, décédé il y a 22 ans, dirigeait un atelier de menuiserie.

Les paroissiens de Saint-Ambroise lui rendront hommage, samedi après-midi, à 14h30, alors qu'une messe d'action de grâces, avec homélie de circonstance, sera célébrée par le curé Jean-Claude Matte.

demain samedi

Voyez les cahiers publicitaires de

- DIST. CON-SOMMATEURS
- MÉTRO
- COLUMBIA
- SEARS

INSÉRÉS DANS CE JOURNAL

avis public

Gouvernement du Québec

Projet de règlement

Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., chap. D-2)
Entretien d'édifices publics — Québec
 — Modifications
 Le ministre du Travail, monsieur Raymond Fréchette, donne avis par les présentes, conformément à la Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., chap. D-2), que les parties contractantes à la convention collective de travail rendue obligatoire par le Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec (R.R.Q., 1981, chap. D-2, r. 40) lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du gouvernement les modifications suivantes à ce décret:

1. Remplacer l'article 5.01 par le suivant:
 "5.01 Le salarié reçoit au moins le taux horaire suivant:

	À compter de l'entrée en vigueur	À compter du 1er août 1984	À compter du 1 ^{er} février 1985
1 ^{er} travaux de catégorie A	7,75 \$	8,15 \$	8,55 \$
2 ^{es} travaux de catégorie B	7,35 \$	7,75 \$	8,15 \$
3 ^{es} travaux de catégorie C	8,25 \$	8,65 \$	9,05 \$

2. Remplacer les articles 6.02 et 6.03 par les suivants:
 "6.02 Le salarié a droit annuellement à 11 jours fériés, chômés et payés, choisis parmi les suivants, le jour de l'An, le 31 décembre ou le 2 janvier, le Vendredi saint ou le lundi de Pâ-

ques, la fête de Dillard ou de la Reine, le 1er juillet, l'Action de Grâce, Noël, le 24 ou le 26 décembre et un autre jour férié, choisi par l'employeur, entre le 22 décembre et le 5 janvier. Est également jour férié, chômé et payé toute fête décrétée par le gouvernement fédéral, provincial ou municipal.

6.03 Un congé mobile est accordé, à compter du 1er août 1984, aux salariés qui ont au moins un an de service continu, ce congé est pris à compter du 1er août 1984, à une date convenue entre l'employeur et le salarié."

3. Remplacer l'article 7.04 par le suivant:
 "7.04 Le salarié qui au 1er mai, justifie de 10 ans de service continu, reçoit un congé annuel dont la durée est de 4 semaines de calendrier. L'indemnité afférente à ce congé est égale à 8% des gains du salarié durant la période de référence."

4. Remplacer l'article 13.01 par le suivant:
 "13.01 Le décret demeure en vigueur jusqu'au 30 novembre 1985. Par la suite, il se renouvelle automatiquement d'année en année, à moins que l'une des parties contractantes ne s'y oppose et en avis par écrit le ministre du Travail et toute autre partie contractante au cours du mois d'octobre 1986 ou de toute autre année subséquente."

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un décret peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans modification. Le décret ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis à la Gazette officielle du Québec, le ministre du Travail recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre, YVAN BLAIN

St-David: le 10e carnaval Camarade lancé demain

par Gilles PEPIN

SAINT-DAVID — La population de Saint-David-de-l'Aubervière, près de Lévis, assistera demain soir à l'inauguration de son dixième carnaval Camarade, devant se terminer le 5 février.

Le président Jacques Samson a dévoilé un programme tout à fait spécial pour cette manifestation hivernale qui, avec la participation d'une soixantaine de travailleurs bénévoles, poursuit toujours son objectif qui est de contribuer financièrement à l'organisation des loisirs dans la localité.

Les gens de Lévis se mêlent volontiers à ces festivités organisées en grande partie pour les familles. Demain soir, le premier rassemblement se fera justement à la salle de l'école Champagnat, à Lévis. Il s'agira d'une soirée sociale (rétro) avec orchestre, où cinq prix seront attribués pour les plus beaux costumes. Il y aura aussi le tirage d'un billet pour un voyage en Floride.

Dimanche, ce sera le déjeuner familial, de 8h à 13h, à l'école Aubervière, une activité qui a toujours beaucoup de vogue et qui ne coûte que \$2 par adulte.

L'autre fin de semaine sera particulièrement marquée, le 21 janvier, par un cocktail gastronomique suivi d'une soirée de style Las Vegas, dans la grande salle de l'Assurance-Vie Desjardins. Le bal de la reine est prévu pour le 27 janvier, à l'école Aubervière.

Garderie rajeunie

Le Jardin chez Francine, un centre de jour établi depuis 10 ans à Charlesbourg et administré par une corporation sans but lucratif, a révisé la gamme de ses services, pour ajouter de nouvelles techniques autant dans le domaine éducatif que psychomoteur et même dans celui des arts. La garderie, dirigée par Mme Francine Corbin, a restauré et rajeuni ses locaux, ajoutant certaines pièces d'équipement pour adopter les nouvelles méthodes en rythmique, motricité et détente.

Une automobile à l'école

Le directeur de la région de Québec de GM, M. Pierre Morin, a remis, hier, les clés d'une Pontiac 2000, modèle 1983, au directeur général de la région scolaire Chauveau, M. Charles-Henri Paquin.

La voiture va servir aux élèves des se-

condaires IV et V comme matériel didactique. Le geste a été posé devant une centaine d'élèves de l'option de l'équipement motorisé, qui ont également assisté à la projection de deux films dont un sur l'assemblage robotique et l'autre sur la compagnie GM-Canada.

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les documents nécessaires à cet appel d'offres sont disponibles au:

Ministère des Communications
 Service des publications
 1283, boul. Charest Ouest
 Québec (Québec) G1N 2C9
 Tél.: (418) 643-1328

Seules seront considérées les soumissions accompagnées du devis officiel et d'un cheque visé à l'ordre du Ministre des Finances, au montant de 500 \$.

Sont admises à soumissionner les firmes de composition qui ont leur principale place d'affaires au Québec.

Fermeture des soumissions: le 23 janvier 1984 à 16h00.

Le sous-ministre, Yvon Tremblay

Service des achats du gouvernement

Projet	Description	Livraison
4006	237 m ³ de cèdre de l'est — 203 mm x 203 mm x 2,44 m et 3,66 m	Lac-au-Saumon
Clôture de la soumission: 27 janvier 1984 à 15 h		
4001	500 000 litres approx. de lubrifiants	Différents endroits
4002	200 000 litres approx. de lubrifiants	Différents endroits
4003	125 000 litres approx. de lubrifiants	Différents endroits
4004	150 000 litres approx. de lubrifiants	Différents endroits
4005	100 000 litres approx. de lubrifiants	Différents endroits
Clôture des soumissions: 31 janvier 1984 à 15 h		
4015	1 bac à câble en aluminium — longueur 12,0 m — largeur 6,0 m	Îles-de-Boucherville
Clôture de la soumission: 1er février 1984 à 15 h		
4010	320 000 litres de carburateur -B- 352 000 litres de gazoline aviation 100/130	Différents endroits
4011	200 000 litres de carburateur -B- avec additif antigivre 100 000 litres de gazoline aviation 100/130	Dorval (aéroport) et Montréal (Raffinerie)
4012	221 000 litres de gazoline aviation 100/130 200 000 litres de carburateur -B-	Différents endroits
4013	500 000 litres de gazoline aviation 100/130 3 800 000 litres de carburateur avec additif antigivre et antistatique	Aéroport de Québec
Clôture des soumissions: 2 février 1984 à 15 h		

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance ayant leur bureau d'affaires dans la province de Québec et détenant un permis en vigueur pour assurances générales.

Une remise de 10 \$ (chèque ou mandat-poste) à l'ordre du Ministre des Finances est requise pour obtenir un ensemble de documents de soumissions. Si le courtier désire soumissionner pour les trois appels d'offres, il doit transmettre un montant de 30 \$. Ce montant n'est pas remboursable.

Garantie requise: (chèque visé) avec chaque soumission: 100 \$. Si le courtier soumissionne pour les trois appels d'offres, il doit inclure un chèque de 100 \$ avec chaque appel d'offres, c'est-à-dire un montant total de 300 \$. Il est bien important qu'un chèque de 100 \$ soit inclus avec chaque soumission individuelle dans son enveloppe respective.

Clôture des soumissions: Mercredi 15h, le 9 février 1984. L'heure officielle est celle qui apparaît sur l'horodateur installé dans la salle de réception des soumissions.

Les documents nécessaires pour ces soumissions pourront être obtenus du Bureau du Contrôleur des Assurances, ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Service général des achats, Edifice Place de la Capitale, 150, boul. St-Cyrille Est, Québec, G1R 5K4, au 8e étage en personne et au 6e étage par la poste.

Les documents seront disponibles à compter du 17 janvier 1984.

Le Contrôleur des Assurances Pierre Blais

Ministère des Communications

Projet numéro 40101

Bibliographie du Québec
 Série de 12 volumes en 12 mois

Photocomposition par informatique

Nombre de pages: environ 2 200 pages, pour les 12 numéros.

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:
 Service des achats du gouvernement
 Bureau des appels d'offres
 150, boulevard Saint-Cyrille est, 7e étage, Québec, Qué. G1R 5K4
 Tél.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général des achats, Gaston Quimet

Festival des loisirs Christ-Roy

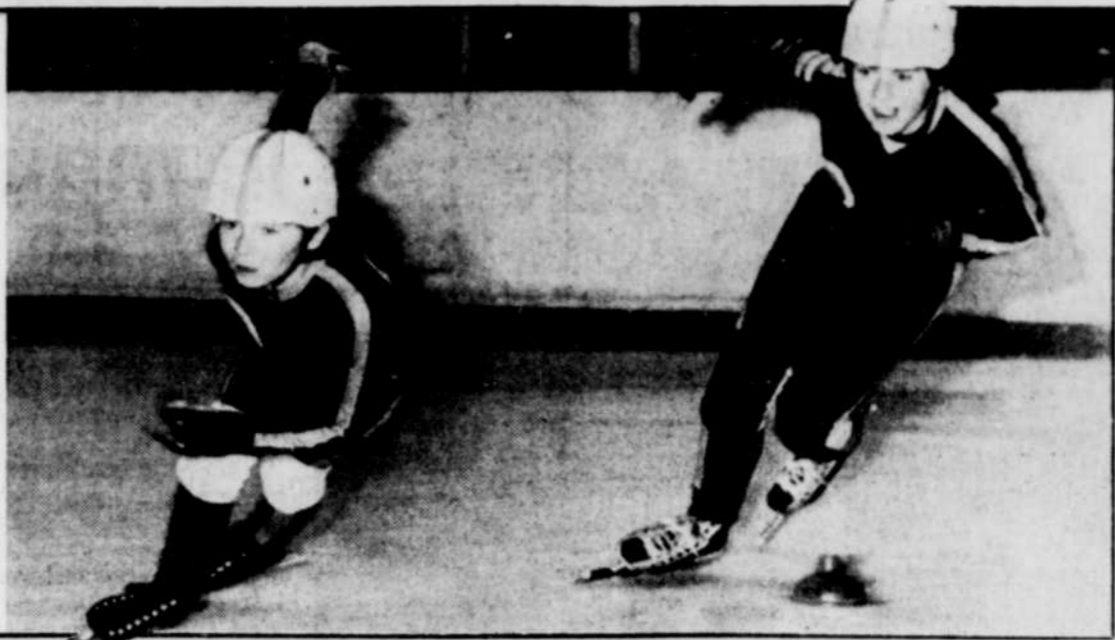
LEVIS — Le festival annuel de l'Oeuvre des loisirs de Christ-Roy, à Lévis, sera inauguré demain soir, le 14 janvier, et il sera poursuivi pendant trois fins de semaine d'affilée.

L'arrivée du Bonhomme aura lieu à 14h30, demain, sur la Place du festival, à côté de l'église de Christ-Roy. Une soirée sociale débutera à 20h30, au centre communautaire, où il y aura danse avec orchestre et couronnement de la reine.

Le Bonhomme y sera encore dimanche après-midi, pour amuser les enfants et les adultes sur la patinoire de la paroisse de Christ-Roy.

Deux soeurs vites sur leurs patins

cahier B



Michel Goulet a étourdi les pauvres Devils

page C-1

LE SOLEIL
VISITES INDUSTRIELLES
mercredi - jeudi
8h30 et 10h30
Rendez-vous: 647-3342

LE SOLEIL

Héritage
L'alimentation à son compte

88e année, no 15
44 pages 3 cahiers

QUÉBEC, VENDREDI 13 JANVIER 1984

• Livraison à domicile (6 jours) 2,10\$
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 35¢



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve
Lucie Richard: "C'est fini, les livres sont fermés."

L'offre acceptée à 52 pour 100 Le conflit est réglé à l'université

par J.-Claude RIVARD
Le conflit de l'université Laval avec le syndicat de ses 1,800

employés (SEUL) est en principe réglé. L'offre globale, finale et non négociable déposée avant

Noël sous menace de lock-out, a été acceptée avec une majorité de 56 voix.

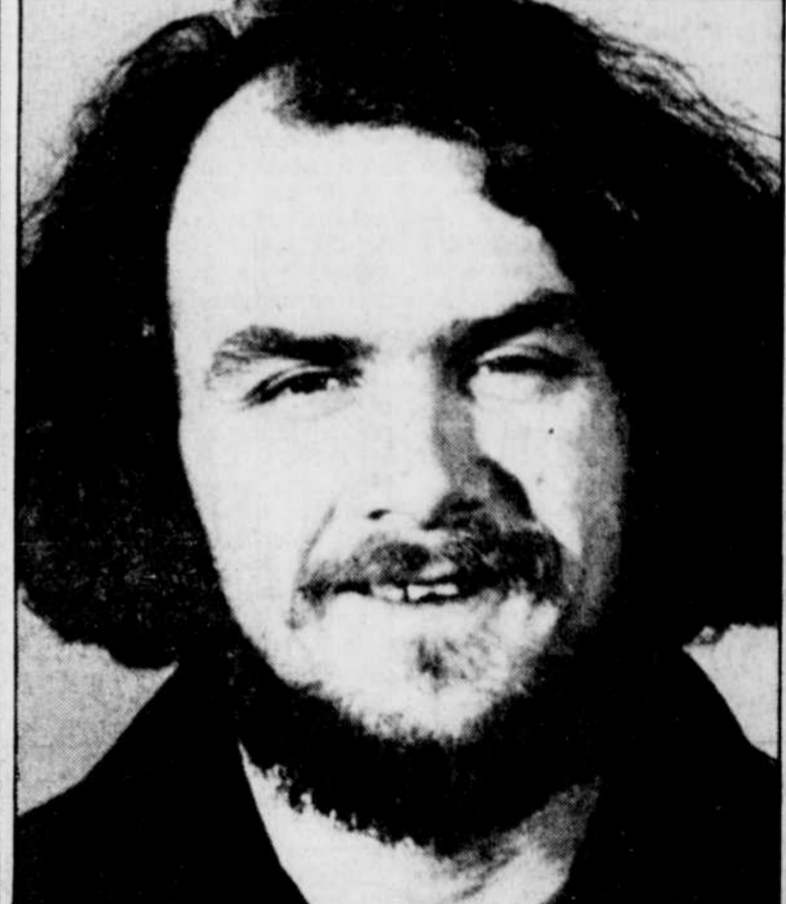
En pratique toutefois, on ne sera pas fixé sur les modalités du retour au travail avant la conférence de presse que doit aujourd'hui donner la partie patronale et, surtout, pas avant la signature d'un protocole qui doit officiellement mettre fin au litige. Le conseiller syndical Roger Bédard, du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a, quant à lui, déclaré que ce document se négociera "durant les heures de travail, la semaine prochaine, pas avant".

La présidente du SEUL, Mme Lucie Richard, a paru visiblement déçue, à l'annonce des résultats, tout autant d'ailleurs que les membres de son exécutif et ceux du comité de négociation. Au total, 802 membres se sont montrés favorables à la proposition patronale, contre 732 restés fidèles à la consigne syndicale recommandant le rejet, tandis que huit bulletins de vote ont été déclarés nuls par les scrutateurs. Les votants étaient au nombre de 1,548 alors que 1,760 membres du SEUL étaient autorisés à se présenter au scrutin.

"C'est terminé. On ferme les livres. La majorité a parlé. Il ne
Lire page A-2, CONFLIT



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve
Ce sont des mains timides qui ont autorisé le SEUL à négocier les conditions du retour au travail.



Jean St-Hilaire, journaliste à la section des sports du SOLEIL, choisi le meilleur journaliste canadien dans la catégorie des sports amateurs.

Un prix national de journalisme à Jean St-Hilaire

Jean St-Hilaire, journaliste à la section des sports du SOLEIL, a été choisi hier le meilleur journaliste canadien dans la catégorie des sports amateurs.

Notre confrère a mérité le trophée Doug Gilbert, nommé en l'honneur de ce reporter tué à San Juan, lors des Jeux pan-américains.

Homme d'une culture universelle, Jean St-Hilaire a plusieurs couvertures de Jeux olympiques, panaméricains et du Commonwealth à son crédit. Ses reportages ont aussi servi à mettre en évidence les exploits des grands noms de la scène sportive québécoise.

C'est d'ailleurs en présence de plusieurs de ces athlètes qu'il a reçu son prix, lors de la soirée annuelle de la Fédération canadienne des sports, à Toronto.

sommaire

Annonces classées	C-6 à C-10
Arts et spectacles	A-10 à A-12
Bandes dessinées	cahier B
Bridge	C-10
Carrières et professions	C-5
Décès	C-11
Economie-finances	A-6 et A-7
Editorial	A-14
Feuilleton	A-12
Horoscope	C-10
Information régionale	B-1 à B-3
Loterie	A-2
Monde	A-16, B-4, C-10 et C-11
Mot mystère	C-9
Mots croisés	C-9
Où aller à Québec	A-12
Patron	C-10
Politique	A-8 et A-9
Sport	C-1 à C-5
Télévision	A-10
Votre page	A-15

Les commissions scolaires prises à partie en commission parlementaire

Virulente sortie de Laurin

par Damien GAGNON

Le ministre de l'Éducation du Québec, M. Camille Laurin, a fait une virulente sortie contre la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) venue réclamer hier, en commission parlementaire, le retrait pur et simple du projet de loi 40 sur l'enseignement primaire et secondaire.

Autres textes, page A-3
Editorial, page A-14

Accompagné d'une centaine de représentants de commissions scolaires de tous les coins de la province, le président de la FCSCQ, M. Jacques Chagnon, a réaffirmé que le projet de loi 40 n'améliore en rien le système d'éducation mais qu'il risque plutôt de créer dans l'avenir des problèmes inexistantes à l'heure actuelle.

Selon la FCSCQ, le projet de loi 40 accentue la mainmise de l'État sur le système public d'enseignement, augmente le contrôle bureaucratique par des normes, des directives et des règlements plus nombreux.

L'affrontement a monté d'un cran lorsque le ministre de l'Éducation a formellement accusé les commissions scolaires de défendre leurs propres intérêts et de se servir de l'argent du public pour faire

passer leur message. Ces propos de M. Laurin ont été accueillis par des murmures de la part de commissaires qui prenaient place au salon rouge.

Cela n'a pas empêché M. Laurin de poursuivre en affirmant qu'il aurait été plus opportun de consacrer aux services éducatifs les centaines de milliers de dollars que les commissions scolaires ont décidé d'investir dans une vaste campagne

de propagande contre le projet de loi 40.

"Vous avez décidé de rejeter le projet de loi, il vous faut donc trouver tous les défauts. Dans un tel contexte aucun projet de loi ne décentralisera assez pour satisfaire vos ambitions", a déclaré M. Laurin.

Le député d'Argenteuil et critique de l'Opposition en matière d'éducation, M. Claude Ryan, s'est porté à la défense des commissions

scolaires, fustigeant le ministre pour ses propos.

"Je ne crois pas, dit-il, que les commissions scolaires défendent leurs intérêts lorsqu'elles plaident pour la qualité de l'éducation et pour que le système reste sous la responsabilité démocratique véritable des citoyens et de la collectivité."

Le fossé entre le ministère de l'Éducation et la FCSCQ apparaît

insurmontable. Le projet de loi 40 vise notamment à dépouiller les commissions scolaires d'une partie de leurs pouvoirs au profit de l'école.

Comme l'a clairement indiqué le président de la FCSCQ, les commissions scolaires sont farouchement opposées à la création d'un troisième palier de pouvoirs.

Ce que les commissions scolaires réclament, c'est une décentralisation des pouvoirs du ministère de l'Éducation vers elles, mais refusent à leur tour de décentraliser vers les écoles. Elles se disent toutefois disposées à déléguer des pouvoirs à l'école selon les besoins exprimés par le milieu. On s'oppose à tout projet uniforme.

Pour la FCSCQ, le gouvernement devrait se contenter pour l'instant de procéder à l'intégration des commissions scolaires primaires et secondaires et remettre à plus tard d'autres changements qui, tout en étant pertinents, ne présentent pas un caractère aussi urgent.

L'Association des cadres scolaires du Québec a également réclamé le retrait du projet de loi et l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires a tenté de faire la preuve devant les membres de la commission parlementaire que le projet de loi 40 n'assure pas de façon apparente l'amélioration véritable des services éducatifs à dispenser aux élèves.

Québec garantit \$400 millions à Bombardier

par Pierre ASSELIN
et J.-Jacques SAMSON

LA POCATIERE — Le gouvernement du Québec a accordé mercredi à la compagnie Bombardier une garantie de \$400 millions lui permettant de soumissionner pour le contrat des wagons de métro de la ville de Singapour.

Le ministre délégué au Commerce extérieur, M. Bernard Landry, a en effet laissé savoir hier à quelques journalistes que le Conseil des ministres avait voté, mercredi, la garantie nécessaire pour compléter la soumission, déjà déposée à Singapour depuis lundi. Il

s'agit d'un premier contrat de quelque \$250 millions, auquel pourrait s'ajouter un autre de \$300 millions.

Chez Bombardier, le président de la division transport en commun, M. Raymond Royer, expliquait qu'il s'agissait d'une des exigences soumise par Singapour: "Il faut comprendre que Bombardier est une inconnue là-bas; la ville veut donc des garanties que nous allons livrer la marchandise comme promis. Cette assurance signifie que si jamais Bombardier n'était pas en mesure de fournir les performances promises, le gouvernement prendra les moyens pour l'aider, jusqu'à concurrence de \$400 millions."

Pour ce contrat, Bombardier s'est associée avec la Urban Transit Development Corporation, une société de la Couronne ontarienne. Déjà, l'Ontario a accordé à la UTDC une garantie semblable à celle que vient d'accorder le Québec à Bombardier, pour le même montant. "Dans le passé, soulignait M. Royer, les problèmes de coassurance des partenaires rendaient très difficiles les associations. Cette fois, le gouvernement fédéral avait déjà fait une proposition de financement pour \$250 millions à Singapour et l'Ontario avait accordé la garantie

Lire page A-2,
BOMBARDIER



Nébulosité croissante à Québec et généralement ensoleillé dans l'Est, aujourd'hui. Maximum de -13. Demain, faible neige.

Détails, page C-6

Incendies criminels: les enquêteurs en journée d'information

par Michel TRUCHON

Une trentaine de personnes impliquées dans la lutte contre les incendies criminels ont répondu hier à l'invitation du Commissariat des incendies de Québec qui avait organisé une journée d'information.

Selon le commissaire Cyrille Delage, le but de cette rencontre était d'établir une uniformité dans les méthodes d'enquête et de permettre de continuer à obtenir les bons résultats que l'on connaît jusqu'à maintenant dans ce secteur.

C'était la première fois depuis cinq ans qu'une rencontre de cette importance était organisée. Les discussions à huis clos devaient d'abord permettre de faire le point sur

la façon de procéder et, détail important, de donner l'occasion aux participants de "régler quelques petits problèmes".

Outre les membres du Commissariat des incendies, on remarquait la présence de procureurs de la couronne, de représentants du ministère de la Justice, de spécialistes du laboratoire de police scientifique, d'enquêteurs de la Sûreté du Québec et de plusieurs services de police municipaux, ainsi que d'enquêteurs du service anti-crime des assureurs.

Le chef instructeur du Service de protection contre l'incendie de Québec était également là pour répondre aux questions des spécialistes.



Les enquêteurs spécialisés dans les affaires d'incendies criminels ont participé hier à une séance d'information organisée par le Commissariat des incendies de Québec.

Air Canada

Un nouveau tissu pour les sièges des avions

MONTREAL (PC) — Air Canada procédera très prochainement au remplacement des tissus recouvrant les sièges des ses avions avec des tissus ininflammables, dans le cadre d'un vaste programme de sécurité mis sur pied à la suite de l'atterrissage d'urgence d'un des DC-9 du transporteur aérien à l'aéroport de Cincinnati, en juin 1983.

Vingt-trois personnes sont mortes dans l'accident dont on ne connaît toujours pas les causes exactes, indique le vice-président général de la compagnie aérienne, M. Pierre Jeannot.

Le rapport du National Transportation Safety Board (NTSB) des Etats-Unis devraient être rendu public dans quelques semaines.

C'est la firme Fairchild-Burns qui travaillera à la conception du tissu approprié destiné à recouvrir les 17,500 sièges d'environ une centaine d'avions.

D'ici là, Air Canada changera les coussins de ses fauteuils par des

modèles en polyuréthane, un produit qui résiste beaucoup mieux à la combustion. Le projet débutera d'ici quelques semaines et devrait se terminer dans trois ans.

La compagnie aérienne termine actuellement une étude de faisabilité sur l'installation de détecteurs de fumée dans les toilettes de ses avions. "Après la période d'essai, le transporteur croit qu'il sera en mesure d'installer des détecteurs de fumée sur tous ses avions", souligne M. Jeannot.

De plus, Air Canada a commencé à remplacer les moteurs de pompes de vidange de toilettes de tous ses DC-9, le 22 novembre dernier. M. Jeannot a précisé que la compagnie avait décidé de changer tous les moteurs de toilettes non pourvus d'une protection thermique même si l'enquête du NTSB sur l'accident de Cincinnati n'a pu déterminer la cause exacte de l'incendie qui s'était déclaré à bord du DC-9.

CONFLIT

(Suite de la première page)

reste plus qu'à signer cette convention et à la faire respecter", a déclaré Mme Richard, à trois reprises, en tentant d'obtenir un vote autorisant le syndicat à négocier le protocole de retour au travail. Les bras ont semblé comme paralysés, après l'annonce du résultat.

Ce n'est qu'après les interventions de plusieurs membres du conseil syndical et du comité de négociations que les mains ont finalement accepté de se lever pour donner à l'exécutif syndical le mandat de négocier les conditions du retour au travail.

A un moment de l'assemblée, la présidente du SEUL a eu droit à l'ovation de 1.200 à 1.500 personnes. Les larmes lui ont monté aux yeux.

"Nous sommes naturellement déçus du résultat si l'on tient compte de la somme de travail et de la dose d'énergie qu'il a fallu engager dans cette lutte", a-t-elle déclaré au cours d'une entrevue.

Il lui semble cependant que la partie patronale ne pourra jamais se glorifier d'avoir "divisé le campus en deux" et d'avoir monté ses employés, à part égale, les uns contre les autres.

C'est fini

Le remboursement du salaire des journées passées en

lock-out, le montant forfaitaire réclamé de 6 pour 100, il ne faut plus y penser. "C'est fini", a répondu Mme Richard aux questions de membres.

Mais il y a des dispositions de l'offre patronale qui lui font davantage peur, a-t-elle précisé en entrevue. Elle est d'avance assurée que l'employeur se servira du droit qu'il a maintenant de déplacer les gens à son gré et de la possibilité pour lui d'imposer des sanctions administratives sans recours à un arbitre neutre et impartial, pour donner ouverture à des règlements de comptes et à du harcèlement sexuel.

Elle est d'avance convaincue que le favoritisme et le patronage subsisteront au service du personnel dans l'embauche du personnel occasionnel. Les employés sous octroi ayant plus de 10 ans d'emploi continu n'auront jamais la sécurité d'emploi. L'employeur pourra continuer de rendre le travail supplémentaire obligatoire et modifier à son gré, les tâches, les conditions et les horaires de travail.

L'octroi de sous-contrats chassera nombre de salariés de leur poste actuel.

"Mais la volonté démocratique des membres s'est exprimée. Il reste à l'accepter et à essayer de faire respecter la nouvelle convention", a déclaré Mme Richard.

BOMBARDIER

(Suite de la première page)

de \$400 millions à UTDC. Il nous semblait donc raisonnable d'intéresser le Québec au projet. Bombardier doit quand même payer certains frais à la Société de développement industriel (SDI) pour cette assurance, mais nous apprécions ce qui s'est fait. Nous aurions difficilement pu soumissionner sans cette assurance et cela nous ouvre maintenant un potentiel d'exportations très encourageant pour des projets ultérieurs."

Concurrence

Huit soumissions ont été déposées lundi. Bombardier-UTDC étant la seule soumission américaine. Trois d'entre elles devraient être retenues à la fin janvier. Ces compagnies entreprendront des négociations avec Singapour jusqu'à la mi-avril, où le choix final devrait être connu. Comme chaque sou-

missionnaire établit son offre selon sa propre monnaie, l'évolution du taux de change aura énormément d'importance, signale le président.

Il s'agit du dernier des contrats reliés au projet de métro de Singapour. Il représente la construction de 150 wagons, dans un premier temps, incluant la conception, la construction, l'approvisionnement, la mise en service et l'entraînement du personnel. Une option est rattachée au contrat pour la construction de 250 wagons supplémentaires, une valeur approximative de \$300 millions.

Le PC courtiserait le maire Pelletier

MONTREAL (D'après PC) — Le Parti conservateur est parti à la chasse aux têtes d'affiches en vue des prochaines élections générales.

Les organisateurs du parti sillonnent le Québec à la recherche des personnalités les plus populaires dans tous les secteurs d'activités de la société.

Un porte-parole du PC confiait hier au Devoir que cette opération est en marche depuis plusieurs semaines et que des dizaines d'éminentes personnalités ont déjà fait l'objet de sollicitations.

Cette chasse se concentre plus particulièrement dans le monde des affaires et chez les édiles municipaux. "Du côté des libéraux, toutes les niches sont remplies et ils sont pris avec du bois mort. C'est le principal avantage que nous avons sur eux au Québec et nous n'allons pas rater la chance de l'exploiter. Nous allons bâtir une super-équipe d'étoiles".

Ainsi, dans la région de Montréal, les conservateurs misent énormément sur la possibilité de se

gagner l'adhésion du président de la Commission des transports de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM).

Maire de Québec courtisé

Dans la région de Québec également, le Parti conservateur est à la poursuite du gros gibier. Les dirigeants du parti ont, en effet, amorcé des négociations avec le maire de la ville de Québec, M. Jean Pelletier, qui se laisse tenter. Les conservateurs se disent également confiants de réussir à débaucher deux autres personnalités prestigieuses de la région qu'ils ont approchées ces derniers jours; il s'agit du maire de Beauport et président de la Communauté urbaine de Québec, M. Michel Rivard, ainsi que du maire de Charlesbourg, M. Pierre Bernier.

Selon les dirigeants du Parti conservateur, la nouvelle popularité que les sondages accordent au parti et à leur chef fait que les aspirants-candidats se font plus nombreux.

des valeurs exceptionnelles
pour une super

VENTE de JANVIER

pour le sommeil en grand confort
Quallofil*
couettes et oreillers

couette jumeau rég. 80.00 **48.95**
oreiller st. rég. 22.00 **13.95**

caractéristiques d'avant-garde à prix exceptionnels... choisissez couette et oreiller Quallofil*, construits dans cette fibre de polyester développée par Du Pont, synonyme de légèreté sans égal et de grande efficacité thermique. Quallofil*, la fibre qui reproduit les qualités du duvet, tout en étant lavable, non-allergène et indéformable. couettes double **63.95**, grand **73.95** très grand **93.95**, oreillers grand **16.99**, très grand **19.99**

1/3 de rabais
serviettes fini velours

bain (26 x 50) rég. 22.00 **14.99**

alliez la richesse du fini velours pour une touche décorative, aux qualités d'absorption de la ratine avec ces serviettes 90% coton, 10% polyester, bordure tissée en diagonal, gris argenté, graphite, marine, rouge, noir, bleu fumé, malachite, champagne, sable, main **10.49**, débarbouillette **3.99**, descente de bain **20.95**

à coordonner tapis de bain 19.99
20 x 35 rég. 29.00

des tapis en polyester lavables, qui s'agencent parfaitement aux coloris des serviettes en reproduisant leur fini lustré, couvre-abattant **10.49**

LA QUOTIDIENNE
(tirage de jeudi)
0-7-2
0-3-3-3
Informations: 643-8990

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
647-3311 Samedi: 8h30 à 13h00
LES ANNONCES CLASSEES
647-3311 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
647-3394 REDACTION du lundi au vendredi de 8h à 16h30
647-3233 à partir de 16h30 et en fin de semaine
RENSEIGNEMENTS: 647-3233
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée - Gourmier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206

super-valeur
nappes en vinyle 5.99

ob. ou ov. 52 x 70 rég. 9.00

une touche de gaieté dans votre cuisine tous les jours... choisissez une nappe en vinyle à carreaux avec endos de flanelle, facile d'entretien, elle se nettoie d'un coup de chiffon, choix de rayures jaunes, bleues, rouges ou brunes sur fond blanc, ob. 52 x 90 ou 60" rond **8.99**

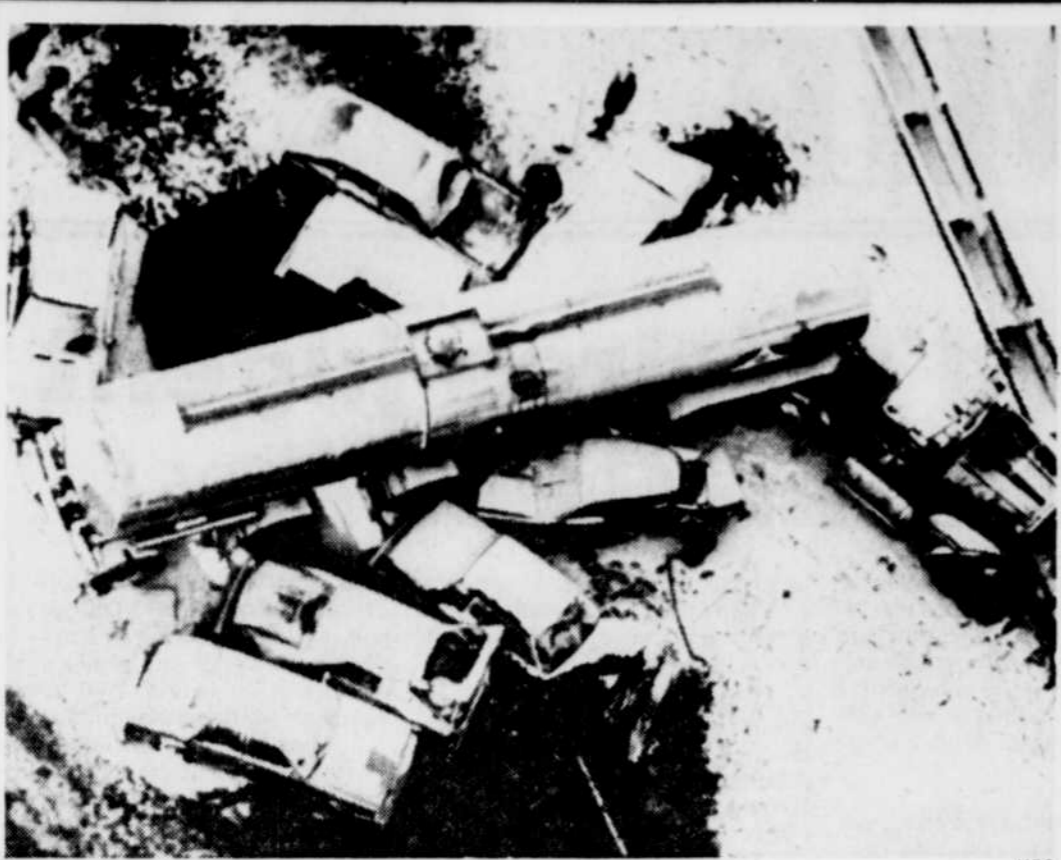
Springmaid

imprimé de fleurs pastel
draps et douillettes coordonnés

drap jumeau rég. 17.00 **12.99** douillette jumeau rég. 85.00 **49.95**

de grands coquelicots imprimés en couleurs pastel sur fond beige qui redonneront une allure de fraîcheur à votre chambre à coucher, des draps qui offrent la qualité du mélange polyester et coton 160 fils au pouce, sans repassage, les draps double **15.99**, grand **24.99**, taies **12.99**, couvre-oreiller **12.99**, douillettes double **59.95**, grand **69.95**

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale



Carambolage

Une tempête de neige inattendue qui s'est abattue jeudi après-midi sur l'autoroute de la Reine-Élisabeth, entre Toronto et Hamilton, a provoqué un carambolage entre une centaine de voitures, faisant 66 blessés. Selon la police provinciale de l'Ontario, les victimes n'ont subi que de légères blessures, mais les 68 collisions qui se sont produites de part et d'autre des six voies de l'autoroute ont occasionné des dégâts matériels estimés à quelque \$250,000. Dès le début de la tempête (12h30) la police a dû interrompre la circulation pendant plus de six heures sur un tronçon de l'autoroute. Aussitôt après les accidents, on voyait des automobilistes — plusieurs ensanglantés et certains portant des bébés dans les bras — errer entre les voitures accidentées. C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu de morts, a déclaré un automobiliste présent sur les lieux. Un camionneur qui venait de quitter son véhicule a été tamponné par une voiture et gravement blessé.

Hier, deux procès et 13 accusations pour Lortie

SAINT-JEROME (d'après PC) — L'avocate Claire Lortie a admis nombre de faits, hier, lors de deux procès distincts qui ont duré une journée. L'avocate a eu à se défendre de 13 accusations de vol de chèques, fabrication et usage de faux ainsi que d'une accusation d'outrage envers le cadavre de Rodolphe Rousseau.

plus grave, soit celle d'entrave à la justice. Or l'entrave consiste justement en la dissimulation d'éléments de preuve — hache, tapis, cadavre — et "on ne peut donc en faire une offense distincte". De son côté, le procureur de la Couronne, Me Guy Villemure, s'est attardé à détruire

les arguments avancés par le procureur de l'avocate. Selon lui, il n'était "pas nécessaire de couper le bras à deux endroits pour disposer du cadavre". Il est donc possible qu'il y ait eu en même temps outrage envers un cadavre et entrave à la justice. Il a aussi insisté sur

le fait que, pour la justice, le but, la finalité de l'action n'a pas de pertinence. Il cite en exemple des causes précédentes du FLQ, où des accusés ont tenté de justifier leurs actions en énonçant un but politique. Il apparaît évident aux yeux de Me Villemure que Claire Lor-

tie agissait avec une intention coupable. "Découper le cadavre, le jeter aux déchets, c'est ce que Claire Lortie a admis et cela donne la vraie couleur de la chose." Les deux sentences seront prononcées le 28 février par le juge Roger Lagarde.

en bref

Huit jours de prison pour avoir refusé de témoigner

(D'après PC) — Randy MacKay, un jeune homme de 23 ans qui a été poignardé récemment, a été emprisonné pour huit jours, hier, après avoir refusé de témoigner contre son agresseur qui est accusé de tentative de meurtre. Sur l'instruction du juge Frank White, MacKay a quitté le tribunal menotté à l'individu qui est accusé d'avoir tenté de le tuer. Le témoin devra se présenter de nouveau devant le juge White la semaine prochaine.

Direction de la protection de la jeunesse, ont déjà à leur actif cinq vols de résidences commis durant les deux dernières semaines.

Fraudeur

Les policiers de la ville de Charlesbourg mettent en garde la population contre un individu, qui fraude en utilisant des chèques visés tirés par la Caisse populaire de Charlesbourg, alors qu'il n'y possède aucun compte. Le fraudeur utilise une fausse étampe pour certifier ses chèques. La supercherie a débuté la semaine dernière. Jusqu'à maintenant, l'individu a fraudé pour un montant de \$25,000 dans des commerces, dont \$4,000 dépensés chez Presto Alimentation et \$12,000 en équipement électronique de bureau, dans les régions de Québec et Montréal. Les policiers demandent au public de vérifier les chèques visés auprès des succursales des caisses populaires de Charlesbourg. Aucun suspect n'a été identifié. L'enquête se poursuit.

Incendie mineur

La résidence de Mme Claudette Simard, sise au 33 Place Maupas à Saint-Romuald, a légèrement été endommagée par la fumée hier midi, après que la casserole d'huile à frire se soit enflammée sur un des éléments de sa cuisinière électrique. La diligence des cinq pompiers de Saint-Romuald a permis de limiter les dégâts.

Explosion

L'explosion d'un réservoir d'huile de la fournaise semble à l'origine d'un violent incendie qui a complètement détruit hier un édifice en bois de deux étages abritant l'Accommodation des Erables, ainsi que la demeure de son propriétaire, au 1288 des Erables, à Saint-Lambert.

L'épouse et le jeune bébé de M. André Greaves n'ont subi aucune blessure. Il s'agit du troisième incendie d'importance à survenir dans la région de Québec depuis le début de l'année.

Les pompiers, alertés vers 10h, ont eu fort à faire pour circonscire les flammes, accompagnées de petites explosions et pour éviter que le feu ne se propage aux habitations voisines. En outre, le service d'incendie de Saint-Lambert a dû faire appel aux collègues de Breakeville pour transporter l'eau, à partir d'un lac situé à deux milles du foyer d'incendie, puisque la petite municipalité ne possède pas de système d'aqueduc.

Refus d'enquêter sur la mort d'un ex-détenu dénoncé

par Isabelle JINCHEREAU

Le président du comité des ex-détenus, Jeff Tousignant, dénonce le refus du ministre de la Justice de demander une enquête du coroner relativement à la mort de l'ex-détenu Jean-Noël Daigle, survenue le 2 janvier à Montréal, à la suite d'un cancer généralisé, parce qu'il est décédé en dehors des murs.

M. Tousignant interprète ce geste comme une façon de se laver les mains sur la qualité des soins médicaux apportés aux individus incarcérés, tout comme il soutient que le maintien de la confidentialité des conclusions du rapport médical sur le cas Daigle est le meilleur moyen de cacher les preuves de négligences et d'insuffisance de soins au centre de détention de Québec.

Depuis le décès de son ex-compagnon, qui purgeait une peine de 16 mois, terminée le 11

novembre à Orsainville, M. Tousignant réclame du ministre de la Justice fédérale, M. MacGuigan et au Protecteur du citoyen, une commission d'enquête sur le désordre organisé en général, à tous les niveaux non seulement à Orsainville mais dans tous les centres provinciaux, afin que les détenus puissent vivre dans des conditions normales et humaines, aussi bien lorsqu'ils sont sains que malades. Il vise particulièrement la "prison dégoûtante et moyenâgeuse de Trois-Rivières".

Il affirme que M. Daigle a réclamé en vain durant huit des 16 mois de sa peine des radiographies et des rencontres avec un spécialiste et qu'il a souffert de graves négligences médicales. "Les statistiques du mois d'août 1982 révélant que 25,000 employés des services correctionnels s'occupent des 23,000 adultes incarcérés, dans un climat de violence sept fois plus élevé que la société libre, prouve le bien-fondé de notre enquête", a précisé M. Tousignant dans sa missive adressée au SOLEIL.

"Nous pouvons conclure que 25,000 individus (fonctionnaires) ont intérêt à travailler à la garde de 23,000 détenus afin de conserver leur emploi. Nous comprenons pourquoi le système de réhabilitation et de réinsertion sociale est désuet et que nos tribunaux sont enthousiastes pour alimenter ces institutions quand nous constatons qu'il en coûte plus de \$35,000 annuellement aux contribuables pour s'occuper d'un détenu. C'est une vraie fraude publique", dit-il.

Le comité lance un appel à la population québécoise afin qu'elle soit plus vigilante sur le phénomène croissant de la surpopulation carcérale. Selon lui, nous n'avons pas les moyens de nous payer une institution comme le superpénitencier de \$70 millions de Donnacona, en pleine crise économique, au lieu de réductions budgétaires sur les soins médicaux, les études universitaires et autres services essentiels, qui rendent les conditions de détention insupportables.

Il propose plutôt la construction de cliniques spécialisées et de maisons de transition pour décongestionner les prisons et une meilleure campagne de prévention du crime.



justice

par Louise LEMIEUX

Drogue: 14 personnes ont été libérées

Des 39 personnes qui ont comparu devant le juge à la suite du démantèlement de trois réseaux de drogue à Vanier, 14 ont retrouvé leur liberté en attendant la suite des procédures judiciaires. Le juge a refusé le cautionnement à 15 accusés tandis que 10 autres ont vu leur enquête sur cautionnement reportée à la semaine prochaine.

Cinq personnes manquent encore à l'appel, à la suite de cette opération policière.

C'est vers 5h mercredi matin qu'une cinquantaine de policiers de la Sûreté de Québec ont frappé à la porte du domicile de 41 hommes et 3 femmes âgés de 20 à 53 ans, soupçonnés d'avoir trafiqué marijuana, cocaïne, LSD, PCP.

Nouveau juge

L'avocat criminaliste André Cartier vient d'être nommé juge à la cour provinciale du district judiciaire de Québec. Dans la pratique du droit depuis 1969, Me Cartier a successivement travaillé au bureau d'aide juridique de Québec pour se diriger ensuite vers diverses études légales privées de Québec. Il a enseigné le droit pénal à l'université Laval et à l'école du Barreau.

TUYAUX GELÉS

de 1/2 po. à 12 po... de diamètre

- municipal
- résidentiel
- commercial
- 7 jours par semaine

724, chemin Industriel Bernières
831-1514

Découpez et conservez pour les jours froids

150 ANS
Dack
1834 - 1984

VENTE DE JANVIER

Ne manquez pas les aubaines sur les chaussures par excellence au Canada durant la vente spéciale Dack's en janvier.

Économisez jusqu'à 50%

Achetez un article d'une valeur de 99,95 \$ ou plus, et recevez un médaillon commémoratif marquant le 150^e anniversaire de Dack's au Canada.

Chausseur des Canadiens les mieux habillés

5, PLACE QUÉBEC, QUÉBEC
529-9242

Nous chaussons les Canadiens les plus élégants, depuis 1834

EXTRA-VENTE

RÈGLEMENT DE SUCCESSION

en plus, nous payons la taxe de 9%

50%

rabais jusqu'à

Achetez directement du manufacturier sans intermédiaire

<p>Loup du Montana (Meilleur choix de fourrures) PRIX RÉGULIER 3 800.00 \$ PRIX EXTRA-VENTE 2 695.00 \$</p>	<p>Lynx Canadien (Une des plus belles fourrures au monde) PRIX RÉGULIER 9 000.00 \$ PRIX EXTRA-VENTE 4 995.00 \$</p>	<p>Chat sauvage (Allongé, naturel, argenté) PRIX RÉGULIER 3 800.00 \$ PRIX EXTRA-VENTE 2 495.00 \$</p>	<p>Vison (Canada Majestic) PRIX RÉGULIER 4 800.00 \$ PRIX EXTRA-VENTE 3 695.00 \$ aussi disponibles Vison (Canada Majestic) en modèles économiques PRIX EXTRA-VENTE 2 195.00 \$</p>
--	---	---	---

Depuis 108 ans, manufacturier exclusif de fourrures

Quel que soit votre besoin en fourrure, nous pouvons le combler!

Edgar Déchêne fourrures ltée

675, boul. Charest Est, Québec, tél.: 523-3313
voisin du parc de stationnement Paquet Laiberte

LES ANNONCES CLASSÉES 647-3311

A votre service de 8h30 à 17h, du lundi au vendredi



COMPOSEZ 647-3311

Toutes les petites annonces reçues avant 17h seront publiées le lendemain

Veillez lire attentivement votre annonce. En cas d'erreur, il faut nous en aviser le plus tôt possible, car notre responsabilité se limite à la période comprise entre la première parution erronée et le premier jour ouvrable suivant cette parution. Nous ne sommes responsables que du montant facturé pour la période précitée.

Frais pour numéro de département: 10\$
Bien que tous les efforts soient faits pour assurer un service adéquat, l'annonceur accepte que l'éditeur ne soit pas tenu responsable des dommages qu'il pourrait subir lors de l'utilisation de ce service particulier de livraison du courrier.

index des rubriques

SERVICES ET VENTES

- 102—Accessoires de parterre
- 103—Activités diverses
- 106—Agences matrimoniales
- 109—Alimentation
- 115—Aménagement de terrain
- 118—Aménagement
- 121—Antiquités
- 127—Appareils électriques
- 130—Argent à prêter
- 133—Argent demandé
- 137—Artisanat
- 139—Assurances
- 142—Bicyclettes
- 145—Camping
- 149—Chasse, pêche et sports
- 151—Chauffage-Climatisation
- 153—Cout de bébé
- 154—Conditionnement physique
- 157—Décoration intérieure
- 160—Déménagement-Transport
- 163—Déménagement
- 166—Équipement de bureau
- 169—Équipement de commerce et de restaurant
- 172—Enseignement-cours
- 175—Entreposage
- 178—Examen-cours
- 178—Examen-cours
- 203—Vêtements

EMPLOIS

- 312—Occasion d'affaires
- 315—Offres d'emplois
- 322—Emplois de vente
- 366—Service de garderie
- 372—Service domestique
- 384—Demandes d'emploi
- 390—Services spécialisés

LOGEMENTS

- 400—Ancienne-Lorette
- 401—Beauport
- 402—Cap-Rouge
- 403—Champlain
- 404—Charlebourg
- 405—Les Saules-Dubouvier
- 406—Neufchâtel-Loretteville
- 407—Limoilou
- 408—Montcalm
- 409—Rive-Sud
- 410—St-Jean-Baptiste
- 411—St-Roch
- 412—St-Sauveur
- 413—Sillery
- 414—Vanier
- 415—Non classifiés
- 416—Chambres à pensions
- 417—Chambres demandées

CONDOMINIUM

- 470—Condominium à louer
- 475—Condominium à vendre

MAISONS A REVENUS

- 480—Ancienne-Lorette
- 481—Beauport
- 482—Cap-Rouge
- 483—Champlain
- 484—Charlebourg
- 485—Les Saules-Dubouvier
- 486—Limoilou
- 487—Neufchâtel-Loretteville
- 488—Montcalm
- 489—Rive-Sud
- 490—St-Jean-Baptiste
- 491—St-Roch
- 492—St-Sauveur
- 493—Sillery
- 494—Vanier
- 495—Non classifiés
- 496—Chambres à revenus demandées

MAISONS SÈLES

- 498—Ancienne-Lorette
- 499—Beauport
- 500—Cap-Rouge
- 501—Champlain
- 502—Charlebourg
- 503—Les Saules-Dubouvier
- 504—Limoilou
- 505—Neufchâtel-Loretteville
- 506—Montcalm
- 507—Rive-Sud
- 508—St-Jean-Baptiste
- 509—St-Roch
- 510—St-Sauveur
- 511—Sillery
- 512—Vanier
- 513—Non classifiés
- 514—Chambres à revenus demandées

MAISONS PROPRIETES

- 516—Maison mobile et préfabriquée
- 517—Villégiature hors Québec
- 518—Chalets
- 519—Fermes
- 520—Terres
- 521—Terrains

COMMERCES ET INDUSTRIELS

- 580—Bureaux
- 585—Commerces
- 590—Entreprises
- 595—Locaux
- 597—Propriétés commerciales

VEHICULES-MOTEURS

- 605—Autos à vendre
- 610—Autos à louer
- 620—Autos demandées
- 623—Avions
- 625—Camions à vendre
- 630—Camions à louer
- 635—Camions demandés
- 640—Pièces et accessoires d'auto et de camions
- 645—Réparations-Entretien-Démontage
- 650—Garages à vendre
- 655—Garages-Stationnement à louer
- 660—Garages-Stationnement demandés
- 663—Machinerie
- 665—Motocyclettes
- 670—Routes
- 674—Routières
- 675—Routières motorisées
- 680—Véhicules tout-terrain
- 685—Yachts et bateaux
- 690—Équipement de ferme

Autres Propriétés

- 522—Chalets
- 523—Chalets
- 524—Chalets
- 525—Chalets
- 526—Chalets
- 527—Chalets
- 528—Chalets
- 529—Chalets
- 530—Chalets
- 531—Chalets
- 532—Chalets
- 533—Chalets
- 534—Chalets
- 535—Chalets
- 536—Chalets
- 537—Chalets
- 538—Chalets
- 539—Chalets
- 540—Chalets
- 541—Chalets
- 542—Chalets
- 543—Chalets
- 544—Chalets
- 545—Chalets
- 546—Chalets
- 547—Chalets
- 548—Chalets
- 549—Chalets
- 550—Chalets
- 551—Chalets
- 552—Chalets
- 553—Chalets
- 554—Chalets
- 555—Chalets
- 556—Chalets
- 557—Chalets
- 558—Chalets
- 559—Chalets
- 560—Chalets
- 561—Chalets
- 562—Chalets
- 563—Chalets
- 564—Chalets
- 565—Chalets
- 566—Chalets
- 567—Chalets
- 568—Chalets
- 569—Chalets
- 570—Chalets
- 571—Chalets
- 572—Chalets
- 573—Chalets
- 574—Chalets
- 575—Chalets

REponses

1. b
2. c
3. a
4. c
5. b
6. b
7. c
8. a
9. b
10. a
11. a
12. c
13. a

Photo: Jeanne Sauvé

118 AMEUBLEMENT

MOBILIER cuisine, 3 pièces, 500\$.
MOBILIER de chambre, 4 pièces, 400\$.

118 AMEUBLEMENT

MOBILIER de salon, 3 pièces, 500\$.

121 ANIMAUX

CHIOTS Berger allemand, 1900\$.

127 APPAREILS ÉLECTRIQUES

LAVE-vaisselle neuve, Kitchen Aid.

151 CHAUFFAGE-CLIMATISATION

BOIS de chauffage, 12, 15, 18, 24, 30, 36, 42, 48, 54, 60, 66, 72, 78, 84, 90, 96, 102, 108, 114, 120, 126, 132, 138, 144, 150, 156, 162, 168, 174, 180, 186, 192, 198, 204, 210, 216, 222, 228, 234, 240, 246, 252, 258, 264, 270, 276, 282, 288, 294, 300, 306, 312, 318, 324, 330, 336, 342, 348, 354, 360, 366, 372, 378, 384, 390, 396, 402, 408, 414, 420, 426, 432, 438, 444, 450, 456, 462, 468, 474, 480, 486, 492, 498, 504, 510, 516, 522, 528, 534, 540, 546, 552, 558, 564, 570, 576, 582, 588, 594, 600, 606, 612, 618, 624, 630, 636, 642, 648, 654, 660, 666, 672, 678, 684, 690, 696, 702, 708, 714, 720, 726, 732, 738, 744, 750, 756, 762, 768, 774, 780, 786, 792, 798, 804, 810, 816, 822, 828, 834, 840, 846, 852, 858, 864, 870, 876, 882, 888, 894, 900, 906, 912, 918, 924, 930, 936, 942, 948, 954, 960, 966, 972, 978, 984, 990, 996, 1002, 1008, 1014, 1020, 1026, 1032, 1038, 1044, 1050, 1056, 1062, 1068, 1074, 1080, 1086, 1092, 1098, 1104, 1110, 1116, 1122, 1128, 1134, 1140, 1146, 1152, 1158, 1164, 1170, 1176, 1182, 1188, 1194, 1200, 1206, 1212, 1218, 1224, 1230, 1236, 1242, 1248, 1254, 1260, 1266, 1272, 1278, 1284, 1290, 1296, 1302, 1308, 1314, 1320, 1326, 1332, 1338, 1344, 1350, 1356, 1362, 1368, 1374, 1380, 1386, 1392, 1398, 1404, 1410, 1416, 1422, 1428, 1434, 1440, 1446, 1452, 1458, 1464, 1470, 1476, 1482, 1488, 1494, 1500, 1506, 1512, 1518, 1524, 1530, 1536, 1542, 1548, 1554, 1560, 1566, 1572, 1578, 1584, 1590, 1596, 1602, 1608, 1614, 1620, 1626, 1632, 1638, 1644, 1650, 1656, 1662, 1668, 1674, 1680, 1686, 1692, 1698, 1704, 1710, 1716, 1722, 1728, 1734, 1740, 1746, 1752, 1758, 1764, 1770, 1776, 1782, 1788, 1794, 1800, 1806, 1812, 1818, 1824, 1830, 1836, 1842, 1848, 1854, 1860, 1866, 1872, 1878, 1884, 1890, 1896, 1902, 1908, 1914, 1920, 1926, 1932, 1938, 1944, 1950, 1956, 1962, 1968, 1974, 1980, 1986, 1992, 1998, 2004, 2010, 2016, 2022, 2028, 2034, 2040, 2046, 2052, 2058, 2064, 2070, 2076, 2082, 2088, 2094, 2100, 2106, 2112, 2118, 2124, 2130, 2136, 2142, 2148, 2154, 2160, 2166, 2172, 2178, 2184, 2190, 2196, 2202, 2208, 2214, 2220, 2226, 2232, 2238, 2244, 2250, 2256, 2262, 2268, 2274, 2280, 2286, 2292, 2298, 2304, 2310, 2316, 2322, 2328, 2334, 2340, 2346, 2352, 2358, 2364, 2370, 2376, 2382, 2388, 2394, 2400, 2406, 2412, 2418, 2424, 2430, 2436, 2442, 2448, 2454, 2460, 2466, 2472, 2478, 2484, 2490, 2496, 2502, 2508, 2514, 2520, 2526, 2532, 2538, 2544, 2550, 2556, 2562, 2568, 2574, 2580, 2586, 2592, 2598, 2604, 2610, 2616, 2622, 2628, 2634, 2640, 2646, 2652, 2658, 2664, 2670, 2676, 2682, 2688, 2694, 2700, 2706, 2712, 2718, 2724, 2730, 2736, 2742, 2748, 2754, 2760, 2766, 2772, 2778, 2784, 2790, 2796, 2802, 2808, 2814, 2820, 2826, 2832, 2838, 2844, 2850, 2856, 2862, 2868, 2874, 2880, 2886, 2892, 2898, 2904, 2910, 2916, 2922, 2928, 2934, 2940, 2946, 2952, 2958, 2964, 2970, 2976, 2982, 2988, 2994, 3000, 3006, 3012, 3018, 3024, 3030, 3036, 3042, 3048, 3054, 3060, 3066, 3072, 3078, 3084, 3090, 3096, 3102, 3108, 3114, 3120, 3126, 3132, 3138, 3144, 3150, 3156, 3162, 3168, 3174, 3180, 3186, 3192, 3198, 3204, 3210, 3216, 3222, 3228, 3234, 3240, 3246, 3252, 3258, 3264, 3270, 3276, 3282, 3288, 3294, 3300, 3306, 3312, 3318, 3324, 3330, 3336, 3342, 3348, 3354, 3360, 3366, 3372, 3378, 3384, 3390, 3396, 3402, 3408, 3414, 3420, 3426, 3432, 3438, 3444, 3450, 3456, 3462, 3468, 3474, 3480, 3486, 3492, 3498, 3504, 3510, 3516, 3522, 3528, 3534, 3540, 3546, 3552, 3558, 3564, 3570, 3576, 3582, 3588, 3594, 3600, 3606, 3612, 3618, 3624, 3630, 3636, 3642, 3648, 3654, 3660, 3666, 3672, 3678, 3684, 3690, 3696, 3702, 3708, 3714, 3720, 3726, 3732, 3738, 3744, 3750, 3756, 3762, 3768, 3774, 3780, 3786, 3792, 3798, 3804, 3810, 3816, 3822, 3828, 3834, 3840, 3846, 3852, 3858, 3864, 3870, 3876, 3882, 3888, 3894, 3900, 3906, 3912, 3918, 3924, 3930, 3936, 3942, 3948, 3954, 3960, 3966, 3972, 3978, 3984, 3990, 3996, 4002, 4008, 4014, 4020, 4026, 4032, 4038, 4044, 4050, 4056, 4062, 4068, 4074, 4080, 4086, 4092, 4098, 4104, 4110, 4116, 4122, 4128, 4134, 4140, 4146, 4152, 4158, 4164, 4170, 4176, 4182, 4188, 4194, 4200, 4206, 4212, 4218, 4224, 4230, 4236, 4242, 4248, 4254, 4260, 4266, 4272, 4278, 4284, 4290, 4296, 4302, 4308, 4314, 4320, 4326, 4332, 4338, 4344, 4350, 4356, 4362, 4368, 4374, 4380, 4386, 4392, 4398, 4404, 4410, 4416, 4422, 4428, 4434, 4440, 4446, 4452, 4458, 4464, 4470, 4476, 4482, 4488, 4494, 4500, 4506, 4512, 4518, 4524, 4530, 4536, 4542, 4548, 4554, 4560, 4566, 4572, 4578, 4584, 4590, 4596, 4602, 4608, 4614, 4620, 4626, 4632, 4638, 4644, 4650, 4656, 4662, 4668, 4674, 4680, 4686, 4692, 4698, 4704, 4710, 4716, 4722, 4728, 4734, 4740, 4746, 4752, 4758, 4764, 4770, 4776, 4782, 4788, 4794, 4800, 4806, 4812, 4818, 4824, 4830, 4836, 4842, 4848, 4854, 4860, 4866, 4872, 4878, 4884, 4890, 4896, 4902, 4908, 4914, 4920, 4926, 4932, 4938, 4944, 4950, 4956, 4962, 4968, 4974, 4980, 4986, 4992, 4998, 5004, 5010, 5016, 5022, 5028, 5034, 5040, 5046, 5052, 5058, 5064, 5070, 5076, 5082, 5088, 5094, 5100, 5106, 5112, 5118, 5124, 5130, 5136, 5142, 5148, 5154, 5160, 5166, 5172, 5178, 5184, 5190, 5196, 5202, 5208, 5214, 5220, 5226, 5232, 5238, 5244, 5250, 5256, 5262, 5268, 5274, 5280, 5286, 5292, 5298, 5304, 5310, 5316, 5322, 5328, 5334, 5340, 5346, 5352, 5358, 5364, 5370, 5376, 5382, 5388, 5394, 5400, 5406, 5412, 5418, 5424, 5430, 5436, 5442, 5448, 5454, 5460, 5466, 5472, 5478, 5484, 5490, 5496, 5502, 5508, 5514, 5520, 5526, 5532, 5538, 5544, 5550, 5556, 5562, 5568, 5574, 5580, 5586, 5592, 5598, 5604, 5610, 5616, 5622, 5628, 5634, 5640, 5646, 5652, 5658, 5664, 5670, 5676, 5682, 5688, 5694, 5700, 5706, 5712, 5718, 5724, 5730, 5736, 5742, 5748, 5754, 5760, 5766, 5772, 5778, 5784, 5790, 5796, 5802, 5808, 5814, 5820, 5826, 5832, 5838, 5844, 5850, 5856, 5862, 5868, 5874, 5880, 5886, 5892, 5898, 5904, 5910, 5916, 5922, 5928, 5934, 5940, 5946, 5952, 5958, 5964, 5970, 5976, 5982, 5988, 5994, 6000, 6006, 6012, 6018, 6024, 6030, 6036, 6042, 6048, 6054, 6060, 6066, 6072, 6078, 6084, 6090, 6096, 6102, 6108, 6114, 6120, 6126, 6132, 6138, 6144, 6150, 6156, 6162, 6168, 6174, 6180, 6186, 6192, 6198, 6204, 6210, 6216, 6222, 6228, 6234, 6240, 6246, 6252, 6258, 6264, 6270, 6276, 6282, 6288, 6294, 6300, 6306, 6312, 6318, 6324, 6330, 6336, 6342, 6348, 6354, 6360, 6366, 6372, 6378, 6384, 6390, 6396, 6402, 6408, 6414, 6420, 6426, 6432, 6438, 6444, 6450, 6456, 6462, 6468, 6474, 6480, 6486, 6492, 6498, 6504, 6510, 6516, 6522, 6528, 6534, 6540, 6546, 6552, 6558, 6564, 6570, 6576, 6582, 6588, 6594, 6600, 6606, 6612, 6618, 6624, 6630, 6636, 6642, 6648, 6654, 6660, 6666, 6672, 6678, 6684, 6690, 6696, 6702, 6708, 6714, 6720, 6726, 6732, 6738, 6744, 6750, 6756, 6762, 6768, 6774, 6780, 6786, 6792, 6798, 6804, 6810, 6816, 6822, 6828, 6834, 6840, 6846, 6852, 6858, 6864, 6870, 6876, 6882, 6888, 6894, 6900, 6906, 6912, 6918, 6924, 6930, 6936, 6942, 6948, 6954, 6960, 6966, 6972, 6978, 6984, 6990, 6996, 7002, 7008, 7014, 7020, 7026, 7032, 7038, 7044, 7050, 7056, 7062, 7068, 7074, 7080, 7086, 7092, 7098, 7104, 7110, 7116, 7122, 7128, 7134, 7140, 7146, 7152, 7158, 7164, 7170, 7176, 7182, 7188, 7194, 7200, 7206, 7212, 7218, 7224, 7230, 7236, 7242, 7248, 7254, 7260, 7266, 7272, 7278, 7284, 7290, 7296, 7302, 7308, 7314, 7320, 7326, 7332, 7338, 7344, 7350, 7356, 7362, 7368, 7374, 7380, 7386, 7392, 7398, 7404, 7410, 7416, 7422, 7428, 7434, 7440, 7446, 7452, 7458, 7464, 7470, 7476, 7482, 7488, 7494, 7500, 7506, 7512, 7518, 7524, 7530, 7536, 7542, 7548, 7554, 7560, 7566, 7572, 7578, 7584, 7590, 7596, 7602, 7608, 7614, 7620, 7626, 7632, 7638, 7644, 7650, 7656, 7662, 7668, 7674, 7680, 7686, 7692, 7698, 7704, 7710, 7716, 7722, 7728, 7734, 7740, 7746, 7752, 7758, 7764, 7770, 7776, 7782, 7788, 7794, 7800, 7806, 7812, 7818, 7824, 7830, 7836, 7842, 7848, 7854, 7860, 7866, 7872, 7878, 7884, 7890, 7896, 7902, 7908, 7914, 7920, 7926, 7932, 7938, 7944, 7950, 7956, 7962, 7968, 7974, 7980, 7986, 7992, 7998, 8004, 8010, 8016, 8022, 8028, 8034, 8040, 8046, 8052, 8058, 8064, 8070, 8076, 8082, 8088, 8094, 8100, 8106, 8112, 8118, 8124, 8130, 8136, 8142, 8148, 8154, 8160, 8166, 8172, 8178, 8184, 8190, 8196, 8202, 8208, 8214, 8220, 8226, 8232, 8238, 8244, 8250, 8256, 8262, 8268, 8274, 8280, 8286, 8292, 8298, 8304, 8310, 8316, 8322, 83

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

BOISVERT, Sr Régina BOLLANGER, Henri CAUCHON, Lauréat CÔTE, Louis-Philippe DION, J. Edmond DROLET, Rosa FAFARD, J. Wilfrid FISET, Jeanne-Arc FLAMAND, Eugène FORTIER, Roger GAGNON, J. Arthur GARNEAU, Félix HUPPE, Sr Marie-Anne LÉGARÉ, Laurent L.

BOISVERT (sœur Régina) — A la Maison Générale des Soeurs de la Charité, Beauport, Québec, le 11 janvier 1984, à l'âge de 94 ans, après 67 ans de vie religieuse, est décédée sœur Régina Boisvert (en religion S.S. Basile). Elle était la fille de Alphée Boisvert et de Henriette Goudreau de Ste-Émilie, Lotbinière. La dépouille mortelle est exposée au salon de la Maison Générale et les funérailles auront lieu le samedi, 14 janvier, à 10h, en la chapelle de la communauté, à 2655 rue Le Pelletier, Beauport, et l'inhumation se fera au cimetière de la communauté, à Notre-Dame de l'Espérance, Beauport, Québec, sous la direction de la maison

Lépine-Cloutier Ltée Elle laisse dans le deuil, en plus des membres de sa famille religieuse, une belle-sœur Mme Alphonse Boisvert de Deschambault, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Pour renseignements: 837-4757.

FLAMAND (Eugène) — A l'Hôpital St-Sacrement, le 12 janvier 1984, à l'âge de 77 ans, après une longue maladie, est décédé M. Eugène Flamand, chef de district des pompiers de la Ville de Québec, époux de dame Alice Sylvain. Il demeurait au Lac St-Charles. Les funérailles auront lieu le lundi 16 janvier 1984 à 14h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc 224, ouest St-Vallier à 13h pour l'église Ste-Françoise de Cambrini, Lac St-Charles et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Georges-Henri Duclos (Pauline), Mme Jean-Claude Flamand (Claude Dubé), M. et Mme Marcel Pelletier (Louisette), M. et Mme Léopold Flamand (Jacqueline Bergeron), M. et Mme Réal Flamand (Michelle Descaux), M. et Mme André Daigle (Madeleine), M. et Mme Jean-René Dupuis (Lise), M. Gaston Flamand, M. et Mme Réal Vallée (Dorlorès), M. et Mme Roger Flamand (Renée Cloutier), M. et Mme Gérard Laflamme (Nicole), M. et Mme Denis Flamand (Ginette Tremblay), ainsi que 36 petits-enfants, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Mme Aimé Moisan, M. et Mme Napoléon Flamand, M. et Mme Rosalie Marie-Anne Flamand Léger, M. J. Armand Landry, M. Alcide Sylvain, Mme Annie Demers, M. et Mme Eddy Sylvain, Mme Jeanette Giguère, M. Léo Sylvain, M. et Mme Freddy Sylvain, M. et Mme Lionel Tremblay, M. et Mme Patrick Sylvain, Mme Rolande Hamel, Mme Charles Flamand, ainsi que plusieurs neveux, nièces et amis. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. Pour renseignements: 522-5212.

BOULANGER (Henri) — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le jeudi 12 janvier 1984, à l'âge de 93 ans, est décédé M. Henri Boulanger, époux de feu dame Amarilda Landry. Il demeurait au 525, boul. Taché ouest, Montmagny. Les funérailles auront lieu le samedi 14 janvier 1984 à 14h30. Départ du funérarium Ruelland et Boulanger Inc 31, avenue de la Fabrique Montmagny à 14h25 pour l'église St-Thomas de Montmagny et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, ses fils et belles-filles, M. et Mme Georges-Henri Boulanger, M. et Mme Armand Boulanger de Québec, M. Jean-Charles Boulanger, sa belle-sœur, Mme Odilon Landry, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

CAUCHON (Lauréat) — A Québec, le 10 janvier 1984, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Lauréat Cauchon, membre des Chevaliers de Colomb, Conseil Laval 2721, membre des Chevaliers de Colomb, 4ème degré, archevêque Mathieu, Chevalier de l'Ordre Equestre de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, Chevalier d'honneur de l'Ordre de St-Jean Hospitalier. Époux de dame Gertrude Marcoux. Il demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 300 Chemin Ste-Foy Québec

Jéudi et vendredi de 14h à 17h, et de 19h à 22h, samedi de 8h à 9h45, le service religieux sera célébré le samedi 14 janvier à 10h, en l'église St-Cœur de Marie, et de là au Parc cimetière Jardin du Repos. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa sœur, son frère, ses beaux-frères et ses belles-sœurs, M. et Mme Napoléon Therrien (Alice Cauchon), M. Achille Cauchon, M. et Mme Lucien Marcoux (Adrienne Boucher), Mlle Berthe Marcoux, Mlle Cécile Marcoux, Sœur Jeanne Marcoux religieuse du Bon Pasteur, M. et Mme Armand Lebeuf (Gabrielle Marcoux). Pour renseignements: 529-3371.

CÔTE (Louis-Philippe) — A Montréal, le 12 janvier 1984, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Louis-Philippe Côté, époux en lèrès noces de feu Germaine Kirouac et en 2èmes noces de feu Olivette Couture. Il demeurait au 353, Frontenac, Dollard-des-Ormeaux. Les funérailles auront lieu le lundi 16 janvier 1984 à 10h. Départ de Gilbert et Turgeon Ltée 269, St-Georges à 9h45 pour l'église de St-David et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, ses enfants, gendre et belle-fille, Denise (Denise Laberge), Huguette (Donald Taillefer), ses petits-enfants, Pascal Côté, Valérie et Brigitte Taillefer, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Charles-Eugène Côté (Alexandra Hallé), M.

DION (J. Edmond) — A Montréal, le 12 janvier 1984, à l'âge de 74 ans, est décédé M. J. Edmond Dion, représentant à Baken Clothing, durant 40 ans, époux de dame Jeanne Gagné. Il demeurait au 504 Place St-Laurent, Rimouski. La dépouille mortelle sera exposée à compter de 14h, samedi, à la résidence funéraire Claude Ouellet Inc. 134 av. Rouleau Rimouski

Le service sera chanté, le lundi, 16 janvier, à 10h, en la chapelle de la communauté, à 2655 rue Le Pelletier, Beauport, et l'inhumation se fera au cimetière de la communauté, à Notre-Dame de l'Espérance, Beauport, Québec, sous la direction de la maison Lépine-Cloutier Ltée. Elle laisse dans le deuil, en plus des membres de sa famille religieuse, une belle-sœur Mme Alphonse Boisvert de Deschambault, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Pour renseignements: 837-4757.

FLAMAND (Eugène) — A l'Hôpital St-Sacrement, le 12 janvier 1984, à l'âge de 77 ans, après une longue maladie, est décédé M. Eugène Flamand, chef de district des pompiers de la Ville de Québec, époux de dame Alice Sylvain. Il demeurait au Lac St-Charles. Les funérailles auront lieu le lundi 16 janvier 1984 à 14h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc 224, ouest St-Vallier à 13h pour l'église Ste-Françoise de Cambrini, Lac St-Charles et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Georges-Henri Duclos (Pauline), Mme Jean-Claude Flamand (Claude Dubé), M. et Mme Marcel Pelletier (Louisette), M. et Mme Léopold Flamand (Jacqueline Bergeron), M. et Mme Réal Flamand (Michelle Descaux), M. et Mme André Daigle (Madeleine), M. et Mme Jean-René Dupuis (Lise), M. Gaston Flamand, M. et Mme Réal Vallée (Dorlorès), M. et Mme Roger Flamand (Renée Cloutier), M. et Mme Gérard Laflamme (Nicole), M. et Mme Denis Flamand (Ginette Tremblay), ainsi que 36 petits-enfants, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Mme Aimé Moisan, M. et Mme Napoléon Flamand, M. et Mme Rosalie Marie-Anne Flamand Léger, M. J. Armand Landry, M. Alcide Sylvain, Mme Annie Demers, M. et Mme Eddy Sylvain, Mme Jeanette Giguère, M. Léo Sylvain, M. et Mme Freddy Sylvain, M. et Mme Lionel Tremblay, M. et Mme Patrick Sylvain, Mme Rolande Hamel, Mme Charles Flamand, ainsi que plusieurs neveux, nièces et amis. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. Pour renseignements: 522-5212.

FORTIER (Roger) A Québec, le 11 janvier 1984, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Roger Fortier, mécanicien de machine fixe à l'hôpital St-Sacrement, époux de dame Madeleine Roberge. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 6450, Henri-Bourassa Charlebourg

jeudi de 19h à 22h, vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi de 11h à 12h40. Le service religieux sera célébré le samedi 14 janvier 1984 à 10h, en l'église St-Pierre au Liens et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, Louise (Claude Pouliot), Odette (Denis Genest), Richard (Angèle Duquay), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Adrien (Pierre-Louis), Philippe, Roland, Gérard (Jeannine Roberge), Liliane (Fernand Laroche), M. et Mme Adrien Bernier, M. et Mme Raymond Roberge (Rolande Giguère), ses petits-enfants, Marie-Claude et Mélissa Pouliot, Dominique et Tommy Genest, ainsi que Jean-François Fortier. Pour renseignements: 529-3371.

GAGNON (J. Arthur) — A l'Hôpital Laval, le 12 janvier 1984, à l'âge de 80 ans et 2 mois, est décédé M. J. Arthur Gagnon, époux de dame Olivette Couture. Il demeurait à Ste-Foy et aux trefoils de Lévis. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. Un service, en présence du corps, sera chanté le samedi 14 janvier 1984, à 11h, en l'église Notre-Dame de Lévis et la famille sera présente, une demi-heure avant la cérémonie. Outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses filles et ses gendres, Raymond (Clément Roberge), Huguette (Jean Brunelle), ses petits-enfants, Caroline Roberge, Jean-Pierre Brunelle (Cécile Drolet), Jacques et Denis Brunelle, ses arrière-petits-enfants, Jean-François et Rémi Brunelle, sa sœur, Mme Hélène St-Cyr, ses frères, M. Omer Gagnon, M. et Mme Adrien Gagnon, ses beaux-frères, M. et Mme Adrien Bernier, M. et Mme Raymond Roberge (Rolande Giguère), ses petits-enfants, Marie-Claude et Mélissa Pouliot, Dominique et Tommy Genest, ainsi que Jean-François Fortier. Pour renseignements: 529-3371.

14h, en la cathédrale de Rimouski et l'inhumation au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, Pierrette (Lugi Piazzalunga), Carmelle (Lionel Bélanger), Magella (Lise Mongrain), ses petits-enfants, André, Caroline, Katia, Sébastien, Pascal, Jean-François, ainsi que de nombreux parents et amis.

DROLET (Rosa) — Dans l'avis de décès de Mlle Rosa Drolet, on aurait du lire: elle était la sœur de M. et Mme J. Ernest, Léonidas et Charles-Auguste Drolet, belle-sœur de Mme Léonidas et Ernestine Drolet et sa nièce, Elise.

FAFARD (J. Wilfrid) A l'Hôtel-Dieu, le 11 janvier 1984, à l'âge de 78 ans, est décédé M. J. Wilfrid Fafard, pilote du St-Laurent à sa retraite, époux de dame Berthe Richard. Il demeurait à Sillery. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. Le service sera chanté sans la présence du corps, le samedi 14 janvier, à 14h, en l'église St-Charles. Elle était native de St-Pierre de Broughton, ses sœurs et belle-sœur, Mme Gilberte Gourdeau, Léda Fafard, Sr Edith Fafard et Mme Blanche Fafard, plusieurs cousins et cousines des familles Fafard, Lecompte, Richard, Hébert et Groulx, plusieurs neveux et nièces des familles Fafard, Gourdeau et Richard, un oncle, Côme Richard de Laval, une tante, Mme Laurette Richard d'Iberville, plusieurs amis. Prière de ne pas envoyer de fleurs. La famille recevra les condoléances à l'église, à 14 heures avant le service. La direction a été confiée à la Coop Fun. du Plateau 950, des Erables Québec

FISET (Jeanne-Arc, née Delisle) — A Ste-Foy (Ancienne-Lorette), le 11 janvier 1984, à l'âge de 68 ans, est décédée dame Jeanne-Arc Delisle, épouse de M. Armand Fiset. Elle demeurait à Ste-Foy (Ancienne-Lorette). Les funérailles auront lieu le vendredi 13 janvier 1984 à 15h. Départ du salon J. Léo Bédard Enr 1547, Notre-Dame Ancienne-Lorette à 14h50 pour l'église de l'Ancienne-Lorette et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, M. et Mme André Fiset (Georgette Fiset), M. et Mme Gérard Laroche (Lise), M. et Mme Yvon Fiset (Denise Thibault), M. et Mme Georges Kersock (Diane), M. et Mme Pierre Fiset (Carole Brousseau), M. et Mme Denis Fiset (Hélène Delisle), 16 petits-enfants, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Emilien Fiset (Marie-Anne Legros), Mme Simone Delisle, M. et Mme Gabriel Lépine (Marie-Ange Fiset), Mme Adèle Fiset, Mme Marie Fiset, M. et Mme Léatare Fiset (Rosa Hamel), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 842-1078. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

LETOURNEAU (Margarit Murray) — A Québec, le 6 janvier 1984, est décédée dame Margaret Murray, épouse de feu Jack H. Letourneau. Elle demeurait à Sillery. Selon ses volontés elle ne sera pas exposée et elle a été confiée au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715, rue St-Fallier Est Québec

Un service sera chanté en l'absence du corps le samedi 14 janvier à 10h30 en l'église St-Stevens où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, sa fille et son gendre Mary-Jane (Vincent Mathieu), ses frères, sœurs et belles-sœurs, Mlle Elise, M. et Mme Murray, Mme Bertha Gagné, M. Raymond Murray (Evelyn Young), Mme Gerald Murray (Patricia Marsh), ses petits-enfants Sarah-Jane, et Terence Mathieu, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compensez l'envoi de fleurs par un don à la Fondation du Québec des Maladies du Cœur, Palais Montcalm, 995, Place D'Youville, bureau 305, Québec, G1R 3P1. Pour renseignements: 529-3371.

LETOURNEAU (Firmin) — A l'Hôpital St-Sacrement, le 11 janvier 1984, à l'âge de 92 ans et 4 mois, est décédé le docteur Firmin Letourneau, agronome. Il a été professeur à l'Institut d'Agronomie à l'Institut Agricole d'Oka pendant 50 ans. Il était l'époux de dame Noëlla Richard. Il demeurait à l'Hostellerie des Braves, 750, Ch. Ste-Foy, Québec. Les funérailles auront lieu le samedi 14 janvier à 14h30 à l'église de l'Annonciation d'Oka. La famille recevra la condoléance au salon funéraire Proulx & Fils rue Notre-Dame Oka vendredi le 13 janvier

1984. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, Dr Richard Letourneau (Denise Gougeon), Lorraine (Bernard Scotte), Monique, Marie (Dr Jean-Luc Rivest), sa sœur Sr Léonie Letourneau, m.l.c., ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces et plusieurs petits-enfants.

MASSON (Adriana Bérubé) — A Québec, le 11 janvier 1984, à l'âge de 70 ans, est décédée dame Adriana Bérubé, épouse de feu Charles-Henri Masson. Elle demeurait dans la paroisse St-Jean Baptiste. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 300 Ch. Ste-Foy Québec

jeudi de 19h à 22h, vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi de 8h à 9h45. Le service religieux sera célébré le samedi, 14 janvier, à 10h, en l'église St-Basile, et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles M. et Mme Ori-gène Masson (Colette Grenier), M. et Mme Donald Masson (Nicole Pelletier), M. et Mme Maurice Cabre (Odette), M. et Mme Ghislain Masson (Marianne Houde), M. et Mme Michel Masson (Doris Morin), M. et Mme Réjean Choignière (Ginette), M. et Mme Paul-Henri Masson (Solange Matte), ainsi que ses 17 petits-enfants, sa sœur, son frère, et belles-sœurs M. et Mme Delphis Bérubé, Mme Edwilda Côté, Mme Cécile Bérubé, Mme Yvette Masson, Mme Simone Masson, plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

PAPINEAU (Gilberte) — Au Centre Hospitalier St-François d'Assise, le 11 janvier 1984, est décédée Mlle Gilberte Papineau, sœur de l'Abbé Marius Papineau décédé, épouse de feu Louis-Joseph Papineau et de feu dame Eva Paquette. Elle demeurait dans la paroisse St-Pie X. Les funérailles auront lieu le samedi 14 janvier, à 10 heures. Départ du foyer funéraire J. Bouchard et Fils Ltée 1740 avenue Bardy Angle Canadière à 9h45, pour l'église de St-Pie X, et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil sa sœur Mlle Fernande Papineau, une tante dame Louise Pilon de Montréal, ainsi que plusieurs neveux et nièces. La dépouille mortelle sera exposée à compter de jeudi soir à 19 heures. Vendredi le foyer est ouvert de 14 à 17 et de 19 à 22 heures, samedi ouverture à 8h30. Pour renseignements: 529-9221.

PARADIS (Sr Olivia) — A Québec, le 12 janvier 1984, à l'âge de 81 ans, est décédée Sr Olivia Paradis, des Soeurs de Ste-Jeanne-Arc. Elle était native de Notre-Dame du Mont Carmel, Kamouraska, Québec, fille de feu, dame Marie Beaulieu et de feu Adèle Paradis. Elle laisse dans le deuil, ses sœurs, Mme Léopold Sirois (Yvonne) de Nashua, N.H., Mme Alphonse Paré (Lucia), son frère, le révérend Père Robert Paradis, o.m.i., d'Alfred, Maine. L'heure des funérailles vous sera annoncée plus tard. Les funérailles auront lieu en la chapelle de la Maison mère au 1505, rue de l'Assomption, Sillery, Québec, sous la direction de la maison Lépine-Cloutier Ltée. Pour renseignements: 529-3371.

ROBITAILLE (Jérémie) A Québec, le lundi 9 janvier 1984, est décédée dame Marie-Jeanne Roy, épouse de feu Edmond Veilleux. Elle demeurait à la Champeuse. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été confiée au Parc Cimetière Jardin du Repos 301 Rang Ste-Anne Quartier Laurentien Québec

pour crémation. Le service religieux sera chanté en l'absence du corps, le samedi 14 janvier, à 14h, en la chapelle de la Champeuse, au 990 Gérard-Morissette. La famille recevra les condoléances à la chapelle, une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles M. et Mme Claude Veilleux (Madeleine Sanchaquin), M. et Mme Benoit Veilleux (Lili Vachon), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme Michel Veilleux (Cécile Rodrigue), ses frères et sœurs, Mme Bertha Davy, M. et Mme Emile Roy, M. et Mme Jean-Louis Roy, Mme Georges Lévesque (Annette), M. François Roy, M. et Mme Paul Roy, M. et Mme Donat Garneau (Cécile), M. et Mme J.-B. Marcoux (Yvette), M. et Mme Maurice Dionne (Suzanne), M. et Mme